

---

# bulletin de l'Omnium

---

Omnium des Libertés - 40, rue du Paradis - 76530 Grand-Couronne - Avril 99

---

## LE PRIX DU SANG SELON LA BIBLE

Approche de l'aspect religieux du problème de la transfusion sanguine

L'AFFAIRE DU SANG CONTAMINE s'est soldée par l'absolution des principaux responsables politiques, présentés comme des martyrs dans les médias, et dont le rôle était de servir de fusibles à la mafia médico-scientifique qui est à l'arrière-plan de ce trafic d'un genre particulier. Au delà du scandale - l'infâmie qui a consisté à empoisonner les gens en connaissance de cause, puis à expédier les stocks contaminés en Afrique en se disant « que pour eux cela était mieux que rien » - on a totalement évincé le véritable débat sur le « tabou du sang » dans le monde judéo-chrétien.

**A** la question « qu'est-ce que le sang ? », les anciens répondaient « c'est une essence très particulière ». Dans la tradition biblique, le nom de la créature humaine *Adam* exprime l'idée d'un principe divin (la lettre A est l'initiale de Dieu en hébreu) immergé dans le sang (*dam*). Selon cette étymologie, *Adam* - l'être de sang - serait l'enjeu de l'incarnation d'une puissance divine qui demeure à l'état latent dans le milieu sanguin jusqu'à l'éveil du principe conscient qui est symbolisé par l'initiale *aleph* de *Adam*. Le mythe rédempteur du judéo-christianisme est fondé sur le sacrifice d'une victime expiatoire qui se « saigne » pour imprégner la terre de ses qualités régénératrices.

En analysant les éléments chimiques qu'il charrie, la science matérialiste est capable d'admettre que le sang est le miroir de l'organisme individuel. On peut donc en déduire que le sang humain serait également le véhicule de caractéristiques très subtiles en rapport avec notre individualité. Ce flux vital qui fait le lien entre tous les organes doit donc transporter des informations extrêmement précises sur ce que nous sommes, corps et âme. Au delà de sa richesse vitale, les anciens attribuaient au sang des propriétés magiques très puissantes d'où son utilisation aussi bien dans les rites propitiatoires que dans la magie noire. (Un sacrifice sanglant est supposé permettre le dégagement d'une essence animique, et l'on connaît par ailleurs l'ivresse qui s'empare des tueurs lors de massacres. Les prisons du Rwanda sont remplies de jeunes tueurs qui auraient agi sous l'empire d'une transe frénétique. Et c'est aussi pourquoi, le sang appelle le sang...) Mais, le scandale du sang contaminé n'en

cacheraient-il pas un autre, bien plus grave, si effrayant même, que notre société tente de se masquer le fait qu'elle a enfreint un tabou immémorial en se livrant à la magie du mélange des sangs ? Curieusement, on observe que l'affaire du sang contaminé a explosé peu avant l'ouverture tapageuse de la chasse aux sectes. Alors que le lobby scientifique a été surpris en flagrant délit de jouer à l'apprenti sorcier, en se livrant à des transfusions et des mélanges de sangs foncièrement contre nature, il a tenté de faire diversion en mettant en cause ceux-là mêmes qui refusent les transfusions sanguines, et spécialement les Témoins de Jéhovah. Ce n'est pas le moindre paradoxe de cette histoire : au moment où l'opinion pouvait légitimement se demander si les Témoins de Jéhovah n'avaient pas raison de refuser les transfusions, avec la détermination qui les caractérise, on les a accablés à cause de leur objection de conscience à ce sujet. Selon ce raisonnement paradoxal, les Jéhovistes devenaient coupables d'avoir échappé à la contamination. Qui a relevé cette incroyable mystification ? Au moment où le sang faisait l'objet d'une suspicion pouvant se changer en panique collective, la mafia scientifique et ses sponsors ont intensifié la lutte contre ceux-là mêmes qui s'abstiennent de transfusions. Cette stratégie a utilisé les rouages obscurs de notre psychisme et, par un mécanisme de retournement, la profonde culpabilité inconsciente que le monde judéo-chrétien éprouve à l'égard du sang. On sait que certaines « sectes » n'ont pas commis d'autre faute que de rappeler à l'ordre la civilisation judéo-chrétienne au sujet de principes éthiques inscrits en lettres de feu dans la Bible. Et malgré le caractère

parfois trop littéral de leurs interprétations – comme celles qui concernent la fin des temps – les Témoins de Jéhovah ont sans doute mis le doigt sur un tabou dérangeant : La Bible interdit l'absorption de sang sous toutes ses formes.

Pour parer à toute remise en cause de ses pratiques, et pour sauver ses dogmes, la Science a projeté ses errances sur les « superstitions » des sectes qui seraient rétrogrades ou totalitaires (le refus de se faire transfuser serait anti-démocratique et anti-humanitaire !). Mais comment peut-on être à l'aise avec les dogmes du scientisme lorsque notre civilisation baigne depuis des millénaires dans l'idée que le sang est porteur des qualités individuelles d'une créature quelle qu'elle soit. On voudrait réduire les Témoins de Jéhovah à l'état de hors-la-loi parce qu'ils prétendent qu'une loi divine leur interdit de se faire transfuser du sang. Et les catholiques ne se privent pas de matraquer les Jéhovistes, tel ce père jésuite qui déclare dans « La Croix » que le souci humanitaire doit primer sur la Bible, jugée obsolète. Mais quoi ? Ne sommes-nous pas le produit d'une civilisation judéo-chrétienne, et notre psychisme n'est-il pas constitué de mythes chargés d'un sens puissant mais qui n'ont pas encore été intégrés ? La culture judéo-chrétienne dont nous avons été pétris est en fait encore totalement refoulée, et ses charges hallucinantes fermentent quelque part dans des zones psychiques troubles en attendant que la lumière se fasse. Entre ceux qui nient toute autorité aux écritures sacrées et ceux qui en abusent pour vivifier leur fanatisme ou asseoir leur pouvoir, il faudra bien qu'on commence un jour à réfléchir sur le sens profond de ces écrits que l'on dit sacrés.

## LE PRIX DU SANG SELON LA BIBLE 2

Et l'ABC de ce travail consiste en l'étude de l'étymologie originelle, ce qui n'a pas été fait à ce jour, car la langue hébraïque utilisée dans la Bible, repose sur un système codé dont seules des interprétations enfantines ont été mises en circulation. C'est pourquoi, sans sortir du cadre d'une lecture littérale intelligible par tout le monde, examinons ce que dit la Bible au sujet du sang :

On trouve dans le livre de la Genèse, le Lévitique et le Deutéronome, une douzaine de citations qui affirment que « l'âme de toute chair est dans le sang », et qu'il est par conséquent interdit de brouiller les caractéristiques individuelles des créatures vivantes en mélangeant leur sang.

Genèse (IX, 4,5,6) : « Vous ne mangerez pas la chair avec son âme, c'est-à-dire son sang.

Pour ce qui est de votre sang, je le réclamerai comme vos âmes. Qui répand le sang de l'homme, son sang par l'homme sera répandu, car à l'image d'Elohim, Elohim a fait l'homme ».

Lévitique (III, 17) : « Rite éternel pour vos générations en toutes vos résidences : d'aucune graisse et d'aucun sang vous ne mangerez ».

Lévitique (VII,26,27) : « Et d'aucun sang vous ne mangerez, dans toutes vos résidences, que ce soit d'oiseau ou de bétail. Toute personne qui mangera d'un sang quelconque, sera retranchée d'entre ses parents ».

Lévitique (XVII, 10,11,12,14) : « Tout homme de la maison d'Israël et des hôtes qui séjournent au milieu d'eux, qui mangera d'un sang quelconque, je tournerai ma face contre la personne qui aura mangé le sang et je le retrancherai du sein du peuple. Car l'âme de la chair est dans le sang et moi, je l'ai mis pour vous sur l'autel, pour faire appropriation pour vos âmes, car c'est le sang qui fait appropriation pour l'âme. C'est pourquoi, je l'ai dit aux fils d'Israël : personne d'entre vous ne mangera de sang et l'hôte qui séjourne au milieu de vous ne mangera pas de sang. Car l'âme de toute chair est son sang dans son âme et j'ai dit aux fils d'Israël : vous ne mangerez d'aucune chair, car l'âme de toute chair est son sang ; chacun de ceux qui en mangeront sera retranché ».

Deutéronome (XII,16,23) : « Il n'y a que le sang que vous ne mangerez pas : tu le répandras sur la terre, comme de l'eau. Seulement tiens ferme à ne pas manger de sang, car le sang, c'est l'âme et tu ne mangeras pas l'âme avec la chair. Tu n'en mangeras pas, tu le répandras sur la terre comme de l'eau ».

Ainsi, selon la Bible, les animaux sont dotés d'une « âme vitale » (l'âme-nepesch de toute chair qui est dans le sang) dont l'absorption est prohibée, d'où le « lessivage » de la viande en usage chez les juifs religieux. Mais, est-ce par inadvertance que les Témoins de Jéhovah consomment de la viande rouge, et semblent étonnés lorsqu'on leur apprend qu'une viande simplement grillée contient encore une bonne proportion de sang ? Cette question rend les Jéhovistes plutôt perplexes... Quoi qu'il en soit, si chacun est libre d'agir selon sa conscience, la République n'a pas le droit d'obliger un citoyen à renier sa foi dans les principes bibliques au nom du dogme scientifique matérialiste qui voudrait rendre la transfusion sanguine obligatoire pour tous. Or, la République qui tolère toutes les croyances ne peut condamner ceux qui s'abstiennent de transfusion, surtout depuis que la preuve a été établie lors de l'affaire du sang contaminé que ce trafic profite à une mafia médico-scientifique sans foi ni loi. Il est intéressant de noter qu'en France des laboratoires ayant commercialisé du « sang artificiel » de substitution – dont l'efficacité est démontrée lors d'urgences opératoires – ont été attaqués comme « sectes », alors qu'aux Etats-Unis, les Témoins de Jéhovah ont financé la recherche dans ce sens. Pour l'anecdote, des personnes transfusées ou greffées ont témoigné qu'elles avaient perçu des souvenirs aberrants, comme des scènes de vie qui leur étaient totalement étrangères.

La Bible affirme avec insistance que « l'âme de toute chair est son sang ». Chaque croyant doit donc

demeurer libre d'agir selon sa conscience sans tomber sous le coup d'une loi humaine perpétuellement sujette à remaniement. Si la Science objective est incapable de démontrer que le sang contient des éléments subtils pouvant caractériser un individu, ce n'est pas parce que l'âme n'a pas été découverte en laboratoire qu'elle n'existe pas. La « *transcendance laïque* » des francs-maçons est une noble idée, mais la transcendance divine en est une autre. Il faudrait remettre ces principes dans leur catégorie propre, sans imposer à quiconque de sauver sa vie en risquant de perdre son âme. Les Témoins de Jéhovah n'envoient pas des commandos dans les hôpitaux pour empêcher les gens de se faire transfuser. Dès lors, rien ne les oblige à se soumettre à des pratiques qui leur paraissent abominables. Dans l'affaire du sang contaminé, ils auraient eu beau jeu de narguer la mafia scientifique en distribuant des millions de tracts sur les dangers des transfusions, comme eux seuls peuvent le faire. Sur un thème comme le « tabou du sang », ils pourraient retourner l'opinion en leur faveur en montrant qu'après avoir renié les commandements bibliques jusqu'à l'inversion absolue des valeurs, l'Occident matérialiste en est arrivé au niveau symbolique de « Sodome ».

D'après la racine SDM de *Sodome* – *sod* (secret) et *dam* (le sang) – le nom *Sodome* peut être interprété approximativement comme une « entrave secrète du sang ». Géographiquement, la ville de Sodome au sud de la Mer Morte (la « Mer de Sel » dans la Bible), serait le point planétaire le plus bas au dessous du niveau des mers.

## LETTRÉ DU DOCTEUR VERCOUTERE A BERNARD KOUCHNER

Monsieur le Secrétaire d'état et confrère, En ne tirant pas les leçons du « procès » du sang contaminé, les propos que vous auriez tenus au Forum RMC-Figaro, traduisent l'emprise et l'arrogance des lobbies financiers sur notre politique de santé publique dont vous avez, en d'autres temps, dénoncé les abus.

Votre sens de l'éthique ne peut accepter de minimiser les nombreuses complications secondaires du vaccin hépatite B et les réduire aux seules scléroses en plaques et polyarthrites ! Vous n'ignorez pas que 16 000 personnes ont été hospitalisées aux USA entre 1991 et 1996 pour des complications de ce vaccin ! En affirmant « avoir examiné, quand l'alerte a été donnée, chaque cas de maladie auto-immune et fait une étude internationale comme jamais au monde », vos conseillers inféodés au SNIP ont occulté délibérément de vous rappeler :

– Les indemnisations proposées discrètement par votre ministère dès janvier 1996 aux victimes.  
– Le moratoire signé par plus de 600 médecins. Pourquoi, selon vos experts, « ne faut-il plus vacciner dans ces conditions à l'école » alors que vous avez conclu qu'il n'y avait aucun danger ? En reconnaissant que « nous avons besoin d'en faire un acte médical, il ne faut pas que ce soit massif, indiscriminé ou avec peu de discernement, nous interrogeons les familles », vous reconnaissez implicitement le caractère excessif de cette « campagne menée à la hussarde » et le peu de sérieux des actes vaccinaux, purement administratifs effectués, jusque là, par la plupart des médecins scolaires (sauf ceux de l'Académie de Grenoble) et ce, quel que soit le type de vaccination ! Vous avez raison d'affirmer que « les bénéfiques (que vous savez financiers) de cette vaccination l'emportent largement sur les risques de provoquer une maladie auto-immune » ! Que vaut, en effet, la vie de milliers de personnes paralysées par la maladie face aux chiffres d'affaires colossaux de nos laboratoires pour qui « les adolescents sont un segment très porteur...il faut dramatiser...faire peur avec la maladie » (Journal de France 2 / 23 mars 98). Le dernier *Science et Vie*, de mars 99, nous explique magistralement comment l'intérêt des malades passe après celui de l'industrie pharmaceutique et comment notre sécurité sociale finance les laboratoires y compris américains. Dans *Le Monde* du 10 février dernier, le laboratoire SmithKline Beecham (SB) dresse la profession de foi du médecin moderne : « C'est bien le médecin qui en conscience, fort de son savoir et de son expérience, dispense diagnostics et prescriptions avec le talent et l'indépendance que nous attendons de lui, et qui justifient notre confiance en lui. Aussi, mérite-t-il une place centrale au sein du système de santé. Voilà pourquoi SB a pris le parti de contribuer à rendre au médecin le rôle qui est le sien » ! Ce laboratoire qui vient de faire un don d'un million de doses d'Engérix à l'OMS, va-t-il déployer les mêmes trésors de persuasion que ceux employés pour le lancement de la campagne de vaccination hépatite B ? Par la revue *Capital*, n°118 de juin 98, nous apprenions que SmithKline Beecham et Pasteur-Mérieux avaient « financé des études, abreuvé les pouvoirs publics de statistiques dramatisantes, aidé financièrement l'Organisation Mondiale de la Santé (qui a fini par appeler à la généralisation, à terme, de la vaccination), accompagné la création d'associations scientifiques de promotion... » (et largement diffusé les informations auprès de tous les lycées et collèges). Ce même périodique nous avait appris que, dans cette campagne promotionnelle, le laboratoire SmithKline Beecham possédait une longueur d'avance sur Pasteur-Mérieux. Son directeur, Bernard Mesuré était également le président du Syndicat national des industries pharmaceutiques (SNIP) qui finança, en 1993, la campagne électorale du futur ministre de la santé, Monsieur Philippe DOUSTE-

BLAZY, (et bénéficia en septembre 1994 d'un contrat, sans appel d'offre pour 49 millions de francs de vaccins hépatite B de la part du ministère de l'Education nationale). Or, « le gouvernement qui bataillait alors pour mettre en place des guides de bonne pratique (références médicales opposables) dans le cadre de la maîtrise des dépenses, avait grandement besoin du SNIP ». Seriez-vous également à votre tour, Monsieur le Ministre, l'otage du Syndicat National de l'industrie Pharmaceutique, pour décider la reprise prochaine de la vaccination hépatite B et suspendre sans aucune raison scientifique valable 183 remèdes homéopathiques assimilés pourtant à des placebos ? Tous les médecins respectueux du serment d'Hippocrate, refusant « les prescriptions sous influence », attendent de votre part la totale indépendance de notre politique de santé publique libérée des experts sous la coupe des lobbies pharmaceutiques. Fort de cette espérance légitime, nous attendons avec confiance de votre part : 1. Le rétablissement prochain de la commercialisation de tous les remèdes homéopathiques. 2. La levée de toutes les obligations vaccinales – dans le respect des droits de l'homme – en harmonie avec tous les pays de la communauté européenne. 3. Une information indépendante sur les problèmes de santé dans les lycées et collèges. 4. La démocratisation rapide de l'Ordre des médecins avec son ouverture aux patients, usagers de la santé et juristes comme le proposait Monsieur Jef Ulborghs en 1989. 5. L'étiquetage de tous les produits alimentaires et pharmaceutiques faisant appel aux OGM (organismes génétiquement modifiés) dont l'innocuité n'a jamais été démontrée tandis que la toxicité apparaît certaine pour les générations à venir. En toute confraternité, Docteur Marc Vercoutère. Le 17 mars 1999.

Collectif National Santé Responsable et Syndicat Hippocrate  
Boite Postale 31 – 84250 LE THOR

## LA PAROLE AUX VICTIMES DE LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

### *Un message de l'Arche de Marie*

L'ARCHE DE MARIE est une congrégation internationale missionnaire catholique qui a été fichée dans la liste noire du rapport parlementaire sur les sectes avec la bénédiction de l'Episcopat.

**V**oici le message que sa fondatrice, Maman Marie-Claudine a adressé à l'Omnium le 19 janvier, en se présentant comme « une ignorante qui livre son cœur de femme et de mère » :  
« Merci pour votre soutien. Trouvez ci-joint le témoignage banal d'une mère de famille, si peu de chose sur une feuille de papier quand un livre serait

*encore trop petit, de la vie des cœurs de bien des vies humaines, sans voix. Mon témoignage est fait sans aucun dolorisme, mais pour être le témoin vivant d'une société qui va vers la décadence. De mon côté, je n'attends rien, ma démarche libre aujourd'hui, est pour toutes les victimes sans voix (morts) sous terre ou pour celles qui attendent aussi la délivrance. La peur des murs de silence de la honte où les tyrans font fermer la bouche aux victimes, ce sont elles qui doivent encore s'humilier. Cette force négative détruit hélas tant de familles, les haines, les choses les plus horribles sont commises, l'orgueil, l'argent, la soif du pouvoir etc...donnent une image d'une pauvre société de gens avec toujours les mêmes pauvres et les mêmes riches. Les guerres et tous les abus, les quelques êtres humains qui risquent leur vie meurent et font vivre les êtres qui les ont bien souvent tués (à qui rapporte le crime ?) La terre devient invivable pour beaucoup de vies. Il faut redonner une autre image à cette terre et redonner l'espérance. L'erreur est humaine mais s'entêter dans l'erreur c'est diabolique. Tous, nous devons nous remettre en question à tous les niveaux, dans toutes les classes sociales afin de produire des êtres humains et non des monstres. Voyez-vous, cher Monsieur, si la vie m'a conduite à lutter contre l'injustice depuis bien des années avec quelques âmes de bonne volonté de tous les milieux, c'est pour avoir vécu une vie de galère que « L'Arche de Marie » existe, pour redonner la dignité à des familles isolées, sans but, ou même des familles ressorties de sectes, etc...Hélas, le travail a été sapé par des orgueilleux : jalousies, haines, vengeances, divergences...La chasse aux sorcières parce qu'un jour une Voix m'a parlé, celle de la Vraie Justice, Dieu, celui qui est l'Eglise catholique, qui est mort sur une croix et à sa suite tant d'autres dans des fossés à cause de la Vérité avec une grand V. Le mensonge a sa place dans toutes les ruses. Malheur à celui qui dit la Vérité, celui-là doit mourir, il est trop gênant pour bien du monde. C'est pourquoi, cher Monsieur, si vous avez l'intelligence humaine, l'Esprit de Dieu vous dirigera vers une véritable justice, mais vous aussi, vous aurez à souffrir la croix, des jalousies etc...Que tous ceux qui désirent un monde meilleur s'unissent pour la paix quand c'est toujours haine, guerre et division. De tout cœur, celle que l'on appelle Maman Marie-Claudine qui espère à ce nouveau monde. »*

L'Arche de Marie est une congrégation qui s'inscrit dans la pratique traditionnelle du Rosaire. Elle a à son actif bien des actions humanitaires d'autant plus généreuses qu'elles ne sont pas médiatiques. Président d'honneur : Raphaël 1er Bidawid, Patriarche de l'église d'Orient des Chaldéens (Villaggio S.Giuseppe, Via di Selva Candida, 671, 00166 Roma). Vice-président : le père Joseph Boulangé (3 rue Ste Anne, Nafraiture, Belgique). Fondatrice : Maman Marie-Claudine, consacrée à Rome en 1983 (La Touche en Brizée 35150 Corps Nuds). Elle résume ainsi les

attaques : « *Au début de l'année 1996, des journalistes de FR3 arrivent à Bel-Air (35150 Corps Nuds) déclarant venir de la part du prêtre de Janzé pour faire la vérité sur l'Arche de Marie. En toute confiance Mr Degura Patrick (handicapé suite à un accident) et moi-même, les laissons entrer dans la propriété privée du trésorier de l'Arche de Marie. Toute notre histoire commence, amalgames etc...et à ces suites, Mr Degura est sous traitement médical. Après être passés à la télévision dans cette période de 1996, sans même nous en avoir avertis, les pratiques qui nous sont faites ont violé gravement nos personnes. Les suites de cette affaire au sein de notre association : divorces, maladies, des dommages importants nous sont causés. C'est pourquoi nous faisons appel à vous dans les Droits de l'Homme, de la Femme et de l'Enfant, en toute vérité nous espérons une justice radicale auprès de l'Etat, étant dans le respect des lois établies. Notre réputation à tous, associative et religieuse, a subi de graves dommages ».*

Voici ce que le père Joseph Boulangé ; vice-président, écrivit sur cette affaire, le 22 janvier

1996 : « *l'émission de la télévision locale de Bretagne (FR3 du 12 janvier 96) m'oblige à dénoncer cette méthode de dénigrement des personnes et des groupements. L'intention et la méthode dans cette émission sont très révélatrices...voici en résumé les différentes interventions : - Maman Marie-Claudine présente la chapelle et confirme la bénédiction privée des lieux par Sa béatitudo Bidawid. - Mme Soulabaille (mairie) dit que l'association n'est pas en cohérence avec les statuts d'une association normale. Or, les statuts ont été déposés en 1985 à la préfecture de Verdun. - Mgr l'Archevêque pense que « tout découle de la peur, de menace et se demande comment des gens si fragiles peuvent-ils se laisser aliéner, enchaîner ».. ?? C'est un grave problème, mais qui est fragile, qui est enchaîné sinon celui qui se place en dehors de Dieu. J'en suis plus que convaincu !! Et c'est ainsi qu'est présenté le clou de l'émission : La télévision présente une espèce de séquestration, machination machiavélique, calomnie sur l'Arche de Marie à partir d'un drame familial en dehors de l'Arche ».*

## UN EXEMPLE DE « BIDONNAGE » TÉLÉVISUEL

« *La naissance d'une secte* », reportage de Jean-Marie Hosatte pour France 2  
(Communiqué Agence Sumer AS 280199)

« JE LES REGARDE ET JE NE COMPRENDS PAS QU'ON LES ACCEPTE PAS ». C'est par ces mots que le réalisateur de télévision Jean-Marie Hosatte signe le livre d'or de la communauté Horus le 13 juillet 1993. Deux ans plus tard, il vendra à France 2 un montage en défaveur d'Horus. Mais durant 4 ans – de 1991 jusqu'à la fin 95 – le journaliste qui passe ses moments de détente dans la communauté, n'a rien remarqué de suspect.

**T**out commence au guichet du Crédit Lyonnais de Valence où il rencontre Eliane, qui s'occupe de son compte bancaire. Elle est sympathisante de la communauté Horus où elle passe ses congés. Lui – marié, et père de deux enfants – y retrouvera Eliane entre deux reportages. Chez Horus, les amis des amis sont les bienvenus et le réalisateur de télévision y coulera des moments de détente agréables durant plusieurs années.

Dès 93, le réalisateur propose à ses amis de faire un film promotionnel sur les activités d'Horus afin de contrer les rumeurs. Il inaugure le livre d'or d'Horus – une idée à lui – pour démontrer que le groupe ne présente aucune dérive. Il est aux premières loges pour écrire « *qu'il les regarde et ne comprend pas qu'on les accepte pas car ce sont les petits enfants de la fin de siècle* ».

Durant l'été 95 – et peut être avant – la femme du journaliste découvre l'idylle de son mari avec une adepte d'Horus. Elle dira son fait avec vigueur à Eliane qui lui répondra par courrier, ce qui laisse des traces.

Notre réalisateur se fâche avec Eliane et fait profil bas. Il rumine, et cerné par le fisc – Eliane suit son dossier et l'aide à l'occasion – il négocie au prix fort avec France 2 un reportage sulfureux sur la « secte ». Le créneau est devenu fécond et tous les coups sont permis. Il redébarque dans la communauté le 9 décembre 95, la main sur le coeur et sa caméra de l'autre. Eliane se laissera amadouer par le forcing affectif du réalisateur qui va convaincre ses amis de figurer dans un film qui témoignera de leur honorabilité.

Comme il y a près de 600 000 francs à la clé selon ses dires, il les supplie « à genoux » de le laisser filmer la vie quotidienne dans la ferme. Il promet de réaliser un reportage objectif sur « des gens de 40 ans qui ont dit pouce à la société ». Il montrera pourquoi ces gens bien intégrés socialement et diplômés ont fait le pari de retourner à la terre. Mais, c'est un tout autre reportage qu'il doit livrer à France 2.

Il commence par filmer les chevaux et des scènes bucoliques pour mettre son petit monde en confiance. Il y a de belles images à faire dans les collines

de la Drôme, mais cela est hors sujet dans un reportage croustillant sur les sectes. France 2 ne va pas payer près de 600 000 francs pour des scènes de vie champêtre. Car Horus, c'est avant tout des arbres fruitiers, des chèvres, la basse-cour, la fromagerie et le four à pain. C'est d'abord la tisane devant la télé plutôt que les rituels templiers ou le délire millénariste. En dehors des fruits de taille étonnante, il n'y a rien à voir. L'ami d'Horus va donc rivaliser d'invention pour montrer la communauté sous un éclairage glauque. N'a-t-il pas leur confiance et l'affection d'Eliane ?

C'est le mois où le rapport sur les sectes est prêt de paraître, et bien qu'il doive l'ignorer, nous sommes à quinze jours du massacre du Vercors. Curieusement, son reportage sur Horus sera diffusé aussitôt après la tuerie, ce qui fera dire aux membres d'Horus qu'on a tenté de les éclabousser avec l'alerte rouge aux suicides collectifs. Quoiqu'il en soit, il est pressé de livrer son reportage à France 2. Mais comment transformer une communauté agraire de type écologique en une secte apocalyptique ? Plutôt que les chèvres et les arbres fruitiers, le réalisateur va s'intéresser aux enfants. Il leur propose : « *si vous voulez passer à la télé, je vais vous filmer en train de couper du bois* ». Excités, les gosses s'exécutent sans se douter qu'ils apparaîtront à l'écran comme des pauvres petits exploités d'un autre âge. Ensuite, il les filme en train de jouer dans un champ en plaçant habilement sa caméra derrière une clôture barbelée. Voilà un effet de parcage d'enfants qui va émouvoir les innombrables naïfs qui ignorent les ficelles du bidonnage. Il demandera également à ses copains de former une chaîne supposée montrer qu'ils travaillent en harmonie. Sans y voir malice, tout le monde se prête au jeu sous prétexte de dégager des matériaux sur un terrain. Il a dans l'idée que cette corvée peut rappeler le bagne.

C'est ainsi qu'il va mettre en scène ses acteurs dociles et confiants. Mais, après le choc des images, il faut le poids des mots. Les membres de la communauté témoignent que leur copain journaliste leur a demandé de « *dire du mal du maire du village et de dénigrer l'éducation nationale* ». Ils refusent. En désespoir de cause, il bidouillera des bribes de conversations anodines décalées de leur contexte. L'effet est surprenant pour qui connaît le début et la fin des phrases qui ont été découpées au scalpel.

Après de brèves séances de tournage réparties sur trois jours, l'ami de la famille disparaît, et ce n'est que le 4 janvier 96 que les membres d'Horus découvrent à la télévision comment ils ont été bernés.

Le vaillant réalisateur sera présenté dans « *Envoyé Spécial* » comme un rescapé ayant passé « *4 mois dans l'enfer d'une secte* ». Il a pourtant fréquenté Horus pendant 4 ans avec assiduité.

## UN EXEMPLE DE « BIDONNAGE » TELEVISUEL - 2

Il déclarera au Dauphiné Libéré « *qu'il a eu plus peur à Horus que dans le Bronx ou en Yougoslavie* ».

La bonne bouffe, la rigolade, la piscine et le reste...Est-ce là l'enfer qu'il a connu dans les bras d'Eliane ?

Cette « naissance d'une secte » à la lumière cathodique n'est qu'une illustration de la capacité infinie de manipulation de l'image. Dans ce cas, le réalisateur a manipulé tout le monde depuis sa maîtresse et ses amis, jusqu'au public et chaîne de télévision à laquelle il a facturé très cher un ersatz de reportage.

Cette analyse du film sur Horus a été réalisée par l'Omnium des Libertés et diffusée par l'Agence Sumer aux principaux médias de France le 28 janvier 99. Les réactions n'ont pas manqué...

Furieux d'avoir été démasqué aux yeux de ses confrères, Jean-Marie Hosatte a porté plainte devant le Procureur de la République de Valence. On aurait tenté de le faire chanter !!!

Sa colère est sans doute justifiée par le fait que depuis le communiqué de l'Agence Sumer, de grands journaux et magazines ont fait paraître des articles sur les bidonnages à la télévision, et que les responsables des chaînes ont promis qu'ils allaient désormais faire preuve de vigilance. La rediffusion du film de Jean-Marie Hosatte a été annulée.

Monsieur Jean-Marie DUPONT, directeur de la communication de France 3 a déclaré : « *Nous ne prendrons plus d'images venant de l'extérieur. Maintenant, il y a aussi des voyous chez les journalistes* ». Des voyous chez les journalistes ? Tiens donc...

Monsieur ARNSTAM, directeur de l'information à France 2 eut cette remarque étrange : « *Les bidonnages de TF1 et de France 3 ? Oui, ils auraient pu se produire sur France 2.* »

« *Ils auraient pu se produire sur France 2* » est une supposition savoureuse.

Mais derrière ces belles déclarations d'intention, le système médiatique utilise la méthode habituelle : on se confesse avant de recommencer. Car, il est certain que pour les « sectes » tous les coups demeurent permis.

Si un reportage de 30 à 50 minutes est vendu entre 300 000 et 600 000 francs, on comprend mieux pourquoi des gars ambitieux et sans scrupules se lancent dans le reportage-télé.

Nous recommandons vivement la lecture du livre de Maître Jean-Pierre JOSEPH, intitulé « *Les Radis de la Colère* » (Editions Louise Courteau). Ce livre fait le point sur l'affaire Horus, et devrait inciter toutes les associations qui ont été victimes de la chasse aux sorcières à rétablir les faits.

## UNE VICTIME DE L'ABBÉ JACQUES TROUSLARD RÉPOND A SON PERSECUTEUR

VOICI LE DOCUMENT qui fut diffusé par Albert Delbauche le 12 mars 99 à l'entrée de la conférence de l'abbé Trouslard à St Quentin, sur le thème *les sectes et les droits de l'homme*.

**A**lbert Delbauche a vu sa vie brisée à cause du fanatisme de Jacques Trouslard, prêtre à la retraite qui se dit « *obsédé sectuel* ». Et l'obsession de l'abbé Trouslard est grave, comme peuvent en témoigner ses victimes de tous les bords, puisque Trouslard pourchasse et traque à travers la France tous les groupes spirituels sans exception. La « Révélation Chrétienne de Dozulé » dont Albert Delbauche fut l'un des premiers adeptes, en fit la cruelle expérience. C'est grâce à l'acharnement de cet abbé que cette association chrétienne fut listée dans le rapport sur les sectes. La théorie de Trouslard est simple : en dehors du cadre institutionnel, toute groupe spirituel serait une secte dissimulée derrière un masque religieux. Même les organisations catholiques un peu trop portées sur le mysticisme doivent être interdites, car pour Trouslard, jouisseur de réputation, la spiritualité est une folie. Durant des années, Trouslard colporta les plus basses calomnies sur le compte d'Albert Delbauche, qui exerçait l'activité de professeur de yoga à St Quentin. L'inquisiteur étant de passage le 12 mars dans cette ville pour répandre sa parole assez peu chrétienne, ce fut l'occasion pour Monsieur Delbauche, homme pacifique et dénué de ressentiment, mais ami de la vérité et la justice, de distribuer aux auditeurs de Trouslard un message qui est d'une modération sans aucun rapport avec les sévices qu'il a endurés.

### DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DE DIEU

(remarques & suggestions à l'abbé Trouslard)

« *Les droits de l'homme*. Vous dites que vous défendez les droits de l'homme, ce n'est pas recevable : – Car à l'inverse vous avez pris des accords (et vous vous en êtes vanté) avec les journaux pour empêcher tout droit de réponse à ceux que vous avez diffamé dans leurs colonnes. – car vous faites preuve de la plus grande intolérance. Vous vous attaquez avec virulence à tout mouvement qui n'est pas de l'église catholique progressiste, et vous qualifiez abusivement « secte » tout mouvement religieux naissant (ou déjà fort ancien...exemple les témoins de Jéhovah) – car vous êtes rétrograde, vous voulez revenir à l'Ancien Testament, à une situation pré-chrétienne, à « l'âme groupe » et non « l'âme individuelle » libérée des vieux carcans. – car vous inventez des « abus sexuels » pour faire condamner les gens, et vous courez toute la France pour forcer des témoignages, comme nous en avons la preuve. – car

*vous refusez tout dialogue. – car, aveuglé et passionné dans votre combat philosophico-religieux, vous ne voyez pas qui est en détresse et a besoin d'être secouru, et notamment des enfants, alors que vous prétendez défendre les familles. – car, si nous étions en Italie, vous seriez poursuivi pour délit de piaggio, c'est à dire d'envoûtement, destiné à condamner toute pression exercée sur une personne par des moyens de fascination personnelle relevant de la supériorité sociale. Vous laissez croire que vous êtes « père » alors que vous n'êtes qu'abbé, et certains visités par vous ont cru que vous étiez l'évêque ; vous usez constamment du prestige que vous donne votre robe. (Note de l'Omnium : Trouslard est en tenue clergyman avec une croix au revers de son veston. Il faut avoir vu en public le docteur Abgrall lui faire le signe d'arracher sa croix et de la jeter, sous l'oeil goguenard de Trouslard. Abgrall n'est évidemment pas dupe de la fourberie de son compère.) – car usant de cette supériorité, vous influencez les tribunaux en leur écrivant avant les audiences. Mon avocat vous a dit devant ces tribunaux que « vos actions étaient indignes d'un homme de robe...qu'il n'avait jamais vu, au cours de sa longue carrière, autant d'acrimonie... » Les droits de Dieu. Vous les bafouez : – car Jésus a dit de s'accorder avec son adversaire, et si cela ne suffit, de s'aider d'un ou deux témoins, et s'il le fallait encore de s'accorder sur le chemin du tribunal. – à propos de ceux qui guérissaient en son nom et qui n'étaient pas de ses disciples, il a dit de laisser faire. – et Gamaliel : « ...je vous le dis, ne vous occupez pas de ces gens là, laissez-les faire. Car si leur propos ou leur œuvre vient des hommes, elle se détruira d'elle-même ; mais si vraiment elle vient de Dieu, vous n'arriverez pas à les détruire. Ne risquez pas de vous trouver en guerre contre Dieu ». (Actes V, 38-39) Parce que j'ai fait connaître les Apparitions christiques de Dozulé, vous m'avez déclaré la guerre dès 1981, et vous avez tout fait jusque devant les tribunaux pour que je sois privé de mon enfant. Ce faisant, par surcroît, vous avez bafoué aussi la loi ecclésiastique abrogeant les canons 1399 et 2318 (décret du cardinal Ottaviani du 15.11.1966). Vous êtes l'homme des machinations, la dernière m'ayant envoyé quatre semaines en prison indûment...Vous manquez de charité,*

Suggestions : Il est certes quelques rares sectes dangereuses et il est bon que les autorités civiles nous en protègent. Mais, il ne faut pas que cela devienne le

prétexte et le moyen d'exclure et de détruire toute différence naissante afin de maintenir la mainmise d'une religion unique en difficulté. Ce qui n'est pas le cas actuellement, et votre tapage médiatique et votre recherche de gloire personnelle sont « indignes d'un homme de robe ». Chaque homme a besoin d'estime, vous avez fait preuve de qualités qui méritent d'être reconnues, mais vous avez pris une mauvaise voie. Vous êtes comme un Saint-Paul sur le chemin de Damas avant que les écailles ne lui tom-

bent des yeux. Vous avez à faire votre métanoïa et à prendre conscience de votre humour déplacé avec votre « maladie sectuellement transmissible ». C'est pourquoi il vous serait bon de prendre un peu de recul, une retraite, afin de mieux y voir et de vous éviter la chute. Dans le coeur de Jésus.

Signé : Albert Delbauche. »

## COMMUNIQUÉ DU MANDAROM

### « Appel au discernement »

À L'OCCASION DE L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE MONSIEUR GILBERT BOURDIN le 19 mars 1998 (dont le nom religieux est Hamsah Manarah), nous avons reçu le message suivant de la « Cité Sainte de Mandarom Shambhasalem » :

« **L**e bon sens permet aujourd'hui, avec le recul de comparer objectivement les comportements des Aumistes avec les fausses accusations propagées depuis des années sur fond de lynchage médiatique. Quelques exemples parmi une multitude de faits :

- Fausse accusation : soi-disant recel d'armes et explosifs.
- Les faits : perquisition du 12 juin 95 au Mandarom : les commandos du SRPJ ne trouvent d'armes que les leurs.
- Fausse accusation : un soi-disant camp retranché coupé du monde.
- Les faits : des milliers de visiteurs du monde entier sont régulièrement accueillis au mandarom.
- Fausse accusation : soi-disant séquestration de la petite fille Delcourt.
- Les faits : l'enfant vit chez sa mère à 300 km du Mandarom. Jugement de la cour d'appel de Nîmes (Tribunal d'Avignon N° 963/96) : « Il n'y a pas lieu à suivre en assistance éducative ».
- Fausse accusation : enseignement privé au mandarom (déclaration de M. Guyard, rapporteur de la commission d'enquête sur les sectes dans la revue « Profession-Education N°57).
- Les faits : les enfants vivent dans le monde sous la responsabilité de leurs parents. Ils vont à l'école, certificat de scolarité faisant foi.
- Fausse accusation contre Sa sainteté le Seigneur Hamsah Manarah : soi-disant viol de F. Roncaglia, ex-disciple.
- Les faits : En 1991, elle est encore en vacances au Mandarom avec son mari. En 1994, elle se souvient brusquement avec l'aide de M. Ferrato acharné contre le Mandarom, qu'elle a pu être violée... plus de 10 ans auparavant, à 9 ans, ou à 14 ans, ou à 15 ans, ou à 16 ans et 9 mois... elle ne dit jamais la même chose.

110 erreurs relevées dans son livre écrit avec Bernard Nicolas de TF1. A Digne, le 8 décembre 95 lors d'une conférence publique de TF1 et l'ADFI, ses propos enregistrés avec huissier, se retournent tellement contre elle-même qu'un expert du tribunal est poussé à falsifier le document. Mais il y a eu deux enregistrements simultanés ! En l'absence de preuves, le Juge Fréry affiche sa partialité : fausses déclarations à la presse, choix d'experts complices, durée abusive de l'instruction etc... bénéficiant d'étranges protections.

- Fausse accusation : amalgame avec l'Ordre du Temple Solaire. Prédiction de suicide collectif des Aumistes en cas de décès de leur Maître spirituel (voir livre de Mr Abgrall, expert choisi par le juge Fréry)
- Les faits : les disciples de Sa Sainteté le Seigneur Hamsah Manarah sont toujours là (lire « La Loi de l'évolution des Ames, page 19, contre le suicide). Colloque international de l'Aumisme maintenu en mai 98. Septembre 98 : journée internationale « portes ouvertes » pour des scientifiques. Novembre 98 : Livre Blanc de l'Aumisme présenté en conférence de presse. Injustice, persécution fiscale, violences policières... les provocations ne manquent pas.

Les Aumistes ont vu leur Maître spirituel, initié de haut rang ayant atteint les états supérieurs de fusion avec Dieu, arrêté avec violence le 12 juin 95, mis en garde à vue, emprisonné sur faux témoignage. Le permis légal d'un lieu de culte, le Temple Pyramide de l'unité des Visages de Dieu arbitrairement annulé au même moment. Le 6 avril 1998, après violences sur des disciples, le corps physique de sa sainteté le seigneur Hamsah Manarah est mis en terre manu militari, contre ses dernières volontés et celles de la famille, dans un ossuaire sans existence administrative, interdit à l'inhumation depuis un demi-siècle (Castillon). Mais le combat non violent

*qui concerne chacun, croyant ou athée, pour la liberté d'opinion, de conscience et de culte, pour plus de tolérance et de justice, continue.*

*Les dossiers contenant les preuves des discriminations religieuses ont été remis par huissier au gouvernement français. Depuis 1995, 92 500 courriers d'information ont été envoyés dans le monde afin qu'aucune nation ne puisse dire « j'ignorais ».*

*Le Mandarom continue à accueillir les visiteurs qui affluent de tous les pays. Plus de 20 000 personnes sont venues en 98, pour visiter et s'informer par elles-mêmes. Et surtout, les Aumistes continuent à prier pour tous, y compris les intolérants, suivant l'exemple et l'enseignement de Sa Sainteté le Seigneur Hamsah Manarah ; ils sont les témoins de Son labeur incessant, de Son abnégation, de Son infinie compassion qui donne à l'humanité en 22 livres, les moyens concrets de cheminer vers la paix intérieure et la paix planétaire ».*

## COMMUNIQUÉ DU MANDAROM - 2

### Remarques de l'Omnium à propos du Mandarom

Compte tenu de la pression extrême qui a été mise sur le Mandarom, et de la violence des accusations portées contre son fondateur, il est très difficile de faire preuve d'impartialité sans risquer de passer pour un défenseur de ce mouvement.

C'est le risque dès que nous tentons de mettre au clair la situation d'un groupe particulièrement médiatisé, mais au vu du dossier judiciaire et de ses incohérences flagrantes, la plus grande réserve s'impose.

Nous avons donc interrogé des personnalités dont la réputation est incontestable, et qui ont bien connu Monsieur Bourdin avant qu'il ne devienne le maître spirituel caricaturé par les médias, par exemple lorsqu'il fréquentait la Franc-maçonnerie. Les renseignements que nous avons obtenus lui sont franchement favorables. On nous a assuré que cet homme était incapable des actes dont on l'a chargé, tout en s'interrogeant sur la spectaculaire transformation qui l'a conduit à se présenter comme le « Messie cosmoplanétaire ».

Selon ces avis autorisés, la persécution qu'il a subie provient de l'interdiction faite à un mystique de se prétendre le « Messie » dans notre culture judéo-chrétienne. Cela passe inévitablement pour une mégalomanie insensée, et qui plus est, cela risque de déstabiliser l'ordre établi en jetant le trouble dans les esprits.

On connaît l'exemple du « Messie Juif », Sabataï Zvi qui entraîna à sa suite de nombreux israélites avant que les autorités ne neutralisent son impulsion dont l'onde de choc partie de Palestine au XVII<sup>e</sup> siècle, influença les milieux juifs d'Europe de l'est jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle !

Mais, de surcroît, le Mandarom se présente comme la synthèse et l'accomplissement de toutes les religions, ce qui le place dans une position de concurrence pour les églises en place.

Comme les trois statues monumentales de la Cité du Mandarom en font foi, celle de Hamsah Manarah (33 mètres) dépasse les représentations du Bouddha et du Christ, qui siègent parmi des constructions dédiées aussi bien au Judaïsme qu'à l'Islam. (Rappelons que le « Messie » Sabataï Zvi s'était converti à l'Islam durant son exil en Turquie, traumatisant ainsi les milieux rabbiniques.)

A l'heure où des messies apparaissent ici et là, les médias expriment l'émotion des religions en place face à ce phénomène. On peut penser que le gouvernement français a mis la charge contre Gilbert Bourdin pour neutraliser les vellétés messianiques – jugées subversives – qui se font jour.

Si la mort n'avait pas emporté Monsieur Bourdin le 19 mars dernier, la justice aurait du rendre un non-lieu à son égard, ce qu'elle tardait à faire depuis longtemps, malgré l'absence d'élément prouvant sa culpabilité.

Il est clair que le gouvernement ne voulait pas innocenter un bouc-émissaire que les médias utilisent comme symbole de la « sectitude » à cause de ses signes extérieurs assez peu conformistes. On a tenté de criminaliser ce mouvement de façon hystérique. Mais, les faits sont là : aucun chef d'accusation ne tient la route.

Rappelons que le Mandarom n'est pas un mouvement mystique passif, mais qu'il n'a jamais cessé de clamer son innocence et sa bonne foi jusque devant les instances européennes et internationales, ce qui finit par porter des fruits.

A force d'aller perquisitionner dans les locaux du Mandarom pour y chercher des armes, de la drogue, ou des systèmes d'espionnage, les gendarmes commencent à être fatigués des fausses alertes déclenchées par les antisectes, car ils n'ont jamais découvert autre chose qu'un groupe de mystiques en prière, au demeurant fort sympathiques et accueillants.

## UNE MISE AU POINT SUR « SPIRITUAL HUMAN YOGA »

*par Madame Germaine LAMBERT,  
présidente de S.H.Y.-France*

LE 14 JANVIER A BRUXELLES, Monsieur Luong Minh Dang, fondateur de S.H.Y. (ex-Energie Universelle) est incarcéré après 7Êheures d'audition, alors qu'il arrive des Etats-Unis pour un stage de formation. Suite au dépôt de deux plaintes, qui s'avèrent sans fondement, il sera mis en détention pendant 65 jours sous la double inculpation de « pratique illégale de la médecine et d'escroquerie ».

La libération sous caution d'un montant très élevé survient le 19 mars. Pour compléter la procédure, Mr Dang doit demeurer encore un mois en Belgique.

Les buts humanitaires du centre de Recherche S.H.Y. et de son école de Yoga de l'Energie Universelle se réalisent en trois domaines :

– Aide à l'amélioration de la santé : l'Ecole enseigne des techniques qui, en utilisant l'Energie universelle (énergie naturelle peu étudiée, nécessaire à la vie), permettent de combler les déficiences du corps énergétique, ce qui est un complément en parallèle aux traitements médicaux traditionnels dans le but d'améliorer la santé des êtres humains.

– Aide à l'agriculture : l'Ecole enseigne des techniques qui en utilisant cette même Energie Universelle permet d'améliorer la qualité et le rendement des produits de l'agriculture céréalière, vivrière et maraîchère.

– Solution technique au « bogue de l'an 2000 » : les recherches effectuées par l'Institut dans le but d'apporter une contribution utile et désintéressée à l'humanité ont abouti à une solution globale concrète. Cette solution a été proposée par Maître Dang et développée par les 100 scientifiques participant au meeting de Tiel (Hollande) en février 98. Cette solution « le système O.K. » a été décrite dans un ouvrage sous le titre : « Une solution globale pour le 00 de l'an 2000 ».

Ce sont les journalistes et les médias qui présentent S.H.Y sous un aspect dévalorisant et parfois ridicule, alors que de nombreuses personnes témoignent des bienfaits qu'elles en ont retirés.

– Dans le rapport parlementaire, SHY-France est mentionnée comme une « secte guérisseuse et apocalyptique ».

– Maître DANG est présenté comme un gourou, l'unique enseignant de l'Ecole doté d'un « pouvoir suprême ».

– Les élèves sont présentés comme des « adeptes ». Nous, les élèves, n'avons aucunement conscience d'être dans une secte car nous ne nous reconnaissons pas dans les 10 critères du rapport parlementaire. Si nous dénommons Monsieur Luong Minh Dang par les termes « Maître DANG », c'est tout simplement parce qu'il est notre enseignant général. Quant à nous désigner en tant que secte apocalyptique, les journalistes et les médias devraient savoir que Maître Dang, dans ses différents cours, nous a dit à maintes reprises : « de ne pas avoir peur, ni de l'éclipse du 11 août 99, ni de l'an 2000, et qu'il n'y aurait pas de fin du monde », comme certaines prophéties le laissent envisager. Il affirme que l'an 2000 est seulement une date pour les occidentaux par rapport à la naissance de Jésus, et que par exemple : pour l'Islam, nous sommes en 1419 ; pour la religion juive, nous sommes en 5759 ; pour la religion hindouiste, nous sommes en 2055. Mais gageons qu'en cette fin de millénaire, les journalistes et les médias feront encore grimper l'audimat en brandissant la

menace de la « secte apocalyptique », au risque d'anesthésier l'opinion publique. Le congrès international de Genève les 16 et 17 janvier 99, (qui s'est tenu malgré l'absence de Maître Dang, retenu en détention en Belgique) a réuni 6 000 personnes, malgré la campagne de dénigrement orchestrée par les journalistes et les médias qui ont évoqué la menace d'un suicide collectif !!! Ce « suicide collectif » annoncé a été une invention de la presse qui a annoncé en gros titres l'arrestation de Maître Dang pour exercice illégal de la médecine et escroquerie. Les journalistes font de la désinformation, et il est très difficile pour nous les élèves, voire impossible de nous reconnaître dans leurs propos. Nous n'arrivons pas à nous identifier avec ce qu'ils mettent en œuvre car dans l'Ecole de l'Energie Universelle, nous avons trouvé « autre chose » que ce qui est relaté par eux pour faire peur à la population, ce qui montre la perversité de leur mécanisme. Les médias devraient d'abord essayer de COMPRENDRE. Peut-être est-ce trop leur demander ?

Il n'y a pas eu de « suicide collectif » à Genève au cours du congrès, bien au contraire, la joie et le désir de vivre ont éclaté. En manque de sensationnel, les journalistes sont repartis bredouilles tout en montant en épingle l'affaire de l'Energie universelle. Quant au BUG DE L'AN 2000, la solution globale dénommée « système OK » a été reconnue comme présentant un intérêt réel par les grands groupes financiers et les grandes sociétés à qui elle a été présentée : 1 – sur le plan organisationnel : cette solution propose l'adoption d'un standard international permettant de fédérer le projet à l'échelle de chaque continent. 2 – sur le plan technique : cette solution est applicable pour tout langage de programmation sur tout type d'ordinateur et permet de diviser la charge de travail de migration An 2000 par 10 ou 15, permettant à des entreprises retardataires d'avoir une chance d'être prête malgré tout. 3 – sur le plan global : l'attrait principal de cette solution est de permettre, en cas de problème constaté sur un bout de la chaîne du réseau economico-industriel international, la localisation de la source de l'erreur de manière rapide pour éviter la paralysie du système. 4 – sur le plan financier : cette solution est plus économique que d'autres techniques. Cette solution alternative n'est pas une solution miracle. Elle peut toutefois permettre d'éviter le blocage du réseau des échanges internationaux en assurant la continuité des services vitaux ».

## LA « RÉSISTANCE PASSIVE » CONTRE LA DICTATURE MEDICALE

*Des femmes suisses sortent du système de maladie et de mort*

C'EST UNE PREMIERE et peut-être l'amorce d'une grande lame de fond. Une femme suisse a comparu devant le tribunal administratif de Genève

pour avoir fait objection de conscience en refusant d'être assurée contre la maladie. S'opposant à la « médecine chimique » et au système d'assurances sociales obligatoires, Réjuta PAULAIS – massothérapeute – refuse de payer ses primes. Or, la loi fédérale sur l'assurance-maladie est claire : nul ne peut en être exempté.

**L**e « Courrier » de Genève du 4 mars 99 relate l'événement en ces termes : « Invitée par le juge à s'expliquer, Réjuta PAULAIS rejette les lois « carrées » qui ne laissent pas de place pour la conscience des individus. Pour elle, la loi sur l'assurance-maladie a été votée dans une inconscience collective qui ne respecte pas les droits de l'homme. Elle dénonce aussi les enjeux financiers se cachant derrière les assurances, et dont tout le système repose sur la peur. Car elle, elle n'a pas peur. Madame PAULAIS pense en effet que la maladie n'existe pas, ou qu'elle découle d'un état de mal-être intérieur. La guérison vient donc de l'intérieur et non de la « médecine chimique ». Réjuta PAULAIS exprime avec force et lucidité les raisons pour lesquelles, elle refuse de s'affilier à une quelconque assurance-maladie : « *Je n'ai jamais été en accord avec ce système « qui assure la maladie ». Les années et les prises de conscience aidant, fin 97, j'ai résilié mon contrat d'assurance en refusant dans l'absolu toute assurance en quelque domaine que ce soit. Ma conscience m'interdit de nourrir un système médical établi dont le seul et véritable but est d'enrichir les multinationales pharmaceutiques, le collège des médecins etc...et tout ce que cela représente : pouvoir, argent, prestige...je refuse de servir un système construit sur la peur, le profit et abusant de l'inconscience et de l'ignorance des êtres humains. La plus grande des manipulatrices : la télévision, s'applique à cette maintenance. Je ne reconnais aucune loi autre que celle de ma conscience. Je ne reconnais que mon pouvoir intérieur, ma souveraineté individuelle, ma santé illimitée...la décision de ma conscience est irrévocable, car j'ai une foi absolue en la vie, en mon pouvoir sur ma santé, et aussi espoir en une nouvelle médecine, douce, alternative, une médecine de l'âme. Je refuse de participer à tous ces systèmes établis sur la peur, par des gens qui ne pensent qu'à dominer, manipuler notre humanité. J'ai pris conscience qu'il y avait toujours des possibilités autres que celles que nous imposent les gouvernements, ces autorités extérieures à notre conscience, que l'on craint à tort. J'ai pris conscience que seule mon autorité intérieure suprême était importante, et que c'était elle que je devais écouter, suivre, affirmer. Ce n'est que par mon propre changement que je puis espérer voir un changement dans ce monde bien mal en point. C'est avec l'espoir de voir les autres « oser » agir différemment que je partage ma nouvelle conscience ».*

Une autre femme suisse, Janine FAVRE, appelle à la désobéissance en ces termes : « *A 66 ans, ma démission de toute caisse-maladie qui me met hors-la – loi dès 1999, n'est pas un « coup de gueule » mais c'est le refus de plier le genou devant les baillis de la médecine industrielle : cette science qui défie le Créateur nous ayant gratuitement donné la vie avec toute l'abondance voulue par le foisonnement du Vivant. Cette science matérialiste piétine les racines profondes nous reliant au Grand Tout ; ce lien vivant, seul pourvoyeur de sécurité et de paix aux êtres de bonne volonté. Que penser de nos populations à ce point tétanisées par la peur, qu'elles acceptent sans ciller la mise hors circuit de la profonde, mystérieuse, puissante et jaillissante Source de Vie, capable de contrevenir en tous temps à nos calculs rationnellement ridicules ? »*

Prenant la défense de ces deux objectrices de conscience dans les colonnes du « Courrier », Monsieur Pierre LEHMANN remarque « *qu'elles dénoncent à juste titre un système de santé qui est en fait un système de maladie, et que leur démarche a le mérite de la cohérence. C'est, dit-il, la seule démarche qui ait une chance de remettre la santé au cœur du débat. Elle exige à n'en pas douter du courage, qualité dont les femmes sont manifestement mieux dotées que les hommes* ». Pour montrer l'absurdité de la dictature médico-scientifique, Pierre LEHMANN cite le docteur Vernon COLEMAN qui considère que les maladies iatrogènes – induites par la médecine – sont aujourd'hui une des causes premières de la morbidité et de la mortalité !

Le docteur COLEMAN (Devon/UK), révèle que les grèves de médecins en Israël, en Colombie et aux U.S.A. – dans des régions très différentes – ont été accompagnées d'une réduction très nette du nombre de décès dans les populations concernées. Moins d'ordonnances, moins de morts ! Le docteur COLEMAN voit le problème dans la domination quasi dictatoriale que l'industrie pharmaceutique exerce sur le monde médical. C'est que la production de médicaments est une des affaires les plus lucratives qui soit et l'industrie pharmaceutique dépense des sommes considérables en publicité. La santé est devenue un alibi pour faire des affaires. Et c'est cela qu'on nous oblige à financer au travers de l'assurance obligatoire. Face à la violence d'un système qui ne laisse aucune place aux alternatives économiques, médicales et spirituelles, il faut examiner avec sérieux la résistance de Réjuta PAULAIS et des autres personnes qui ont initialisé ce mouvement de désobéissance. Réjuta PAULAIS aurait pu protester, écrire des lettres aux autorités, envoyer des pétitions et invoquer les grands principes à la manière française, tout en continuant à se soumettre et à financer un système de mort. Mais, elle a préféré mettre ses actes en conformité avec ses idées, ce qui est certes dangereux mais redoutablement plus efficace que toute espèce de gesticulation.

## DE L'INTERVENTION DE L'ADFI DANS LES AFFAIRES DE DIVORCE...

par Thierry BECOURT, (antenne Omnium-Nord)

OU L'ON OBSERVE QUE L'INDIVIDU EST NIE AU profit des « valeurs familiales », et que la dite famille n'a de valeur à leurs yeux que si elle ne s'écarte pas de leur norme, résumée sous le concept de « pensée unique ».

**F**orce est de constater que l'Omnium des Libertés se voit confier un nombre croissant de cas de divorces où l'un des partenaires a fait appel à l'ADFI pour marquer son conjoint au fer rouge du terme de « secte » par le biais de dénonciations calomnieuses. Il suffit en effet de remettre tant soit peu en cause le système établi ou la pensée dominante – critique des vaccinations, de la médecine allopathique, des religions établies, voire des ADFI pour être ainsi marqué. Forte de sa reconnaissance « d'utilité publique », l'ADFI ne fait pas dans la dentelle. En effet, il n'est pas bon à leurs yeux d'être homéopathe ou de se soigner par la naturopathie. Pensez donc ! Ces utilisateurs de « grigri magique » que sont ces petites granules, et qui de surcroît peuvent être des recruteurs pour les sectes, se permettent de mettre en cause le système officiel...Et puis, refuser de vacciner, ce ne peut être qu'une attitude sectaire. Et tous ces formateurs du domaine de la santé qui utilisent la relaxation, la méditation...Et, n'est-ce pas dangereux de prescrire des médicaments non génériques ? Si vous voulez que votre conjoint perde la garde de vos enfants, contacter donc ces chasseurs de sectes en prétendant que les enfants assistent à des rituels, ou qu'il y aurait une statue de Bouddha dans leur chambre...Les parents hérétiques ne sont-ils pas des doux dingues qui devraient se soigner ? Et comme ils se déconnectent de la réalité, il vaut mieux leur retirer l'autorité parentale par précaution. Pensez donc, à l'ADFI, la famille, on sait ce que c'est ! On pourrait certes en rire, si leur ignorance n'était pas aussi dangereuse, et si elle ne détruisait pas la famille. Car sous couvert de défense, elle impose une vision limitée, interdisant à quiconque de penser en dehors de la norme. Pendant longtemps, l'ADFI s'est ouvertement réclamée des instances catholiques, mais elle en vient à condamner aujourd'hui des groupes de prière et des pratiques tout à fait orthodoxes. Venons-en à quelques cas qui ne représentent qu'un infime proportion des affaires en cours. – En 1998, la secrétaire d'une association archéologique du Nord, qui est en instance de divorce, se voit accusée de travailler dans une secte par son ex-mari et l'ADFI pour motif de vengeance. Une secte archéologique ! – En 1997, M.G., enseignant, se voit accusé par l'ADFI, via son épouse,

d'être dans la « secte rosicrucienne », selon les termes de l'ADFI, et de pratiquer des rituels « pas catholiques », selon l'expression classique. Dans le seul motif de retirer l'autorité paternelle à un père qui s'est toujours attaché à ses responsabilités. Que l'épouse ait elle-même fait partie du même groupe, ne gêne en rien, au contraire, il est utile d'exploiter les témoignages des apostats. Aujourd'hui, ce père ne voit plus ses enfants. – Un responsable d'un secteur de formation hospitalière se voit accusé de pratiques sectaires par l'ex ami de sa compagne dans le cadre de ses activités professionnelles. Il aurait eu le tort de parler de « taoïsme ». L'ADFI, dans sa grande clairvoyance, demande qu'on se débarrasse d'un formateur aussi peu conformiste, membre de la secte des formateurs hospitaliers.

– T.B., enseignant dans le Nord se voit signifier une demande de suppression de visite de ses trois enfants dans la requête en divorce de son épouse, pour motif d'appartenance à un groupe cité dans le rapport parlementaire sur les sectes dont l'épouse elle-même faisait partie du conseil d'administration. La raison de l'incrimination de cette association parmi les sectes fut arrachée à la présidente de l'ADFI de Lille, qui en colère s'écria : « comment pouvez-vous mettre le Bouddha sur le même plan que le Christ ? » C'est ainsi qu'on identifie les hérétiques en France. Le père ne pourra voir ses enfants que deux jours par mois sous la surveillance des grands parents comme un délinquant. Ainsi, il ne risquera pas d'insuffler des principes philosophiques à ses enfants. Que les enfants se droguent ou s'abandonnent aux conformismes les plus stériles, ou bien qu'ils endurent des sévices, voilà qui n'est pas grave pour l'ADFI, car pour cette association qui « défend l'individu », le péril suprême est d'adopter des idées non-conformistes. Dans son livre « Les radis de la colère » (Louise Courteau éditeur), M<sup>o</sup> Joseph remarque : « Dans un problème de divorce, il suffit à l'épouse d'indiquer que son mari appartient à une secte pour qu'elle obtienne l'hébergement principal des enfants sans même que le tribunal ne vérifie si l'association à laquelle appartient le mari possède ou non un caractère sectaire. Aucun débat contradictoire sur cette appellation ne peut jamais avoir lieu. Ainsi, dans une affaire évoquée devant le tribunal de la région lyonnaise, une femme qui avait contre elle un rapport d'une assistante sociale, d'un psychiatre, d'un huissier et des gendarmes indiquant qu'elle avait un comportement dangereux pour sa fille, s'est contentée d'affirmer qu'elle et son mari avaient appartenu à un mouvement – inconnu d'ailleurs de l'ADFI – qu'elle qualifiait de secte. Elle a d'emblée obtenu l'hébergement principal de l'enfant. Ou telle autre affaire, où selon l'épouse de Jacques, la nouvelle compagne de celui-ci, Monique, fait partie d'une secte. Dès lors, le juge considère que Monique représente un grave danger psychologique pour l'enfant et n'autorise le droit de

*visite que dans un établissement spécialisé en présence d'éducateurs ! »*

Alors, on l'aura compris, que tous ceux qui souhaitent divorcer mais n'ont pas de motif assez sérieux pour priver leur conjoint de ses droits parentaux, choisissent de l'attaquer sur fond de menace de « secte » ! L'ADFI se chargera d'envenimer la querelle jusqu'à cette belle victoire : priver un enfant de son père ou de sa mère.

## RÉSEAU GREENPEACE SUR LES OGM

*« Pas d'Organismes Génétiquement Modifiés  
dans mon assiette ! »*

POURQUOI UN RESEAU ? L'avis du consommateur est toujours important, tant pour les fabricants que pour les distributeurs de produits alimentaires. Au final, par nos comportements de consommation, c'est toujours nous, consommateurs, qui décidons des produits qui resteront dans les rayons. Ainsi, nous pourrions exiger des fabricants et des distributeurs d'avoir des produits sans OGM facilement identifiables.

L'objet du réseau est de mobiliser un maximum de personnes pour :

- assurer une large diffusion de l'information (liste des produits avec et sans OGM)
- interpellier massivement les fabricants qui refusent de garantir des produits sans OGM
- favoriser les achats de produits sans OGM au détriment des produits contenant des OGM

La volonté des consommateurs sera davantage prise en compte si un grand nombre de personnes se mobilise. Un sondage commandé par Greenpeace en avril 1998 a montré que 78 % des personnes interrogées ne veulent pas consommer d'aliments manipulés génétiquement. Rappelons en force et sans arrêt ce fait aux fabricants et distributeurs concernés. Comment va fonctionner ce réseau ?

Le réseau rassemble des consommateurs soucieux de la présence d'OGM dans l'environnement et dans leurs assiettes. Les participants au réseau reçoivent une liste de produits continuellement mise à jour et enrichie, précisant la présence possible ou l'absence d'OGM.

Cette liste sera :

- envoyée régulièrement aux personnes participant au réseau – consultable 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7 sur un serveur vocal, le 01 53 43 85 70.
- disponible sur notre site internet : <http://www.Greenpeace.f> et par e-mail :

[info.ogm@diala.greenpeace.org](mailto:info.ogm@diala.greenpeace.org)

Les participants au réseau contacteront les fabricants, les distributeurs pour manifester leur volonté de ne pas consommer les produits transgéniques qu'ils nous proposent, pour les inciter à clarifier leurs positions et abandonner l'introduction d'OGM dans leurs produits. Les dates et objets des envois ou appels téléphoniques seront communiqués par les mêmes voies que les listes.

### Comment faire partie du réseau ?

Nous avons besoin de chacun d'entre vous. Nous enverrons régulièrement (environ une fois par mois) des informations aux membres du réseau.

Pour optimiser les coûts liés à ces envois, nous demanderons à chaque personne participant au réseau de :

1. contacter un maximum de personnes (au moins cinq)
2. diffuser à ces personnes une copie de la liste « Pas d'OGM dans mon assiette »
3. faire connaître le numéro de la boîte vocale du réseau
4. contacter, par écrit principalement, les fabricants ou distributeurs
5. demander à ces 5 personnes (minimum) d'écrire également aux fabricants concernés.

Pour s'inscrire, écrire ou téléphoner à :

**GREENPEACE France**

21 rue Godot de Mauroy – 75009 Paris  
tel 01 53 43 85 85 – fax 01 42 66 56 04 –  
serveur vocal 01 53 43 85 70

## FAIRE FACE A LA VACCINATION OBLIGATOIRE

*Manière rigoureuse de défendre la santé de ses  
enfants devant l'obligation de vaccination*

Si LA FRANCE reste l'un des trois derniers pays européens à soumettre ses enfants à l'obligation vaccinale, il s'agit d'une obligation à caractère administratif qui ne fait perdre en aucun cas son aspect médical.

A cet effet, tout acte médical, dont l'acte vaccinal doit répondre à un certain nombre de critères en fonction du code de déontologie médical paru au Journal Officiel du 8.9.95. Nous engageons vivement les parents intéressés à parcourir ces articles qui montrent à quel point les responsables de santé départementaux abusent de leurs prérogatives ;

lire pages 13305 à 13310 (art. 5, 7, 32, 33, 35, 36, 39 et 69).

L'article 69 relate que l'exercice de la médecine est personnel : chaque médecin est responsable de ses décisions et de ses actes. Ceci n'est pas anodin et a été repris par deux arrêts de la Cour de Cassation du 25 février 97.

Il incombe au médecin, tenu d'une obligation particulière d'information vis à vis de son patient ou de son représentant s'il est mineur, de prouver qu'il a exécuté cette obligation.

En clair, ce dernier doit justifier de cette information loyale, claire, appropriée et exhaustive au moins sur les risques majeurs et la plus complète possible sur les risques les plus légers.

Ces éléments apportés verbalement (consignés par écrit de préférence) doivent permettre au patient (ou aux parents de mineurs) de refuser la vaccination proposée, en estimant que les risques sont supérieurs aux bénéfices.

Une attitude partielle, une information partielle, peut permettre au patient (et ultérieurement aux juges) de douter de la crédibilité du médecin, donc du non respect des arrêts.

Dans la pratique courante, il serait utile de connaître le pourcentage de professionnels qui s'informent de l'évolution dans la recherche médicale et se tiennent au courant des dernières découvertes scientifiques. Parallèlement, quand le pouvoir s'inquiétera t-il de l'état désastreux de l'information venue des laboratoires ; quant à l'accès aux informations contenues dans les dossiers d'évaluation des médicaments, le secret est de rigueur ! (« Des lobbies contre la santé » par R.Lenglet et B.Topuz)

Il est à rappeler que le médecin ne doit subir de pressions d'aucune sorte, qu'il est libre de ses prescriptions, mais totalement responsable devant la Cour de Cassation.

En ce qui concerne les textes législatifs, aucun ne décharge le médecin de sa responsabilité médicale ; aucun ne le dispense de garantir son patient des risques possibles, en faisant tous les examens nécessaires.

En outre, l'obligation vaccinale demeure une violation du droit et bafoue notre code civil qui, dans ses articles 16-1 et 16-3, garantit l'intégrité de la personne humaine, ainsi que le respect de son corps inviolable.

Sachant que tout acte médical requiert le consentement libre et éclairé des personnes (code civil art.16 / code déontologie médicale art.36) ni en droit public, ni en droit privé l'obligation vaccinale ne trouve de justification.

Lorsque le Dr Kouchner s'adresse au conseil d'Etat en ces termes : « *la politique vaccinale est une composante fondamentale de la santé publique, tout médecin se devrait de la défendre* », est-il conscient qu'il s'empêtre une fois de plus dans ses nombreuses incohérences car cette composante ne repose que sur un dogmatisme pasteurien dangereux et battu en brèche depuis fort longtemps par des savants bien plus titrés que Pasteur ?

Il sait mieux que quiconque que le pouvoir inquisitorial de l'ordre des médecins, bras séculier des lobbies pharmaceutiques, n'a aucun mal à faire taire la majeure partie des praticiens.

Dans ce milieu social, jadis nanti, s'interpénètrent, une relative ignorance, un respect naïf d'acquis de facultés jamais remis en question, la peur de perdre une place durement acquise, la lâche soumission à un système vénel.

Aux lettres du docteur Vercoutère pleines de pertinence et d'arguments parfaitement étayés, en matière de santé et plus particulièrement de vaccinations, le premier secrétaire du parti socialiste rétorque : « *la majorité des médecins ne partagent pas votre point de vue, en conséquence, il n'est point question de légiférer à ce sujet* ». Le mépris dans toute sa splendeur !

Vous avez les principaux éléments en main pour secouer la tyrannie qui nous oppresse. Il ne vous manque plus que le courage, la force de caractère propres à vaincre le tigre de papier.

Mise au point réalisée par  
le docteur Marc Vercoutère et Jacques Daudon

## UNE MISE AU POINT STUPÉFIANTE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

« *Aucun groupement n'a été classé comme secte !* »

C'EST VRAIMENT UNE NOUVELLE ÉTONNANTE. Alors que les ministères traquent les associations et que les tribunaux condamnent à tour de bras les groupes qui ont été listés dans le rapport Gest/Guyard, lequel s'intitule officiellement « *Les sectes en France* », nous avons appris que le mot « secte » n'était pas reconnu par la République.

**D**ans un courrier du Ministère de l'intérieur du 10 mars 1998, il est écrit en toutes lettres :  
« 1°) *Le rapport parlementaire de Messieurs*

*Alain Gest et Guyard n'a pas d'effet juridique sur l'action administrative de l'Etat en matière de ce que le langage courant dénomme « sectes », celles-*

*ci étant, comme toutes religions, simplement soumises au droit commun*

*Aucun groupement n'a donc jamais été classé comme « secte » par la République, qui aux termes de l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, ne reconnaît aucun culte, et ne peut par conséquent porter aucun jugement sur le contenu de telle ou telle croyance.*

2°) *Toute personne ou groupement injustement mis en cause par un article de presse a la faculté d'agir en justice, comme n'importe quel citoyen. De plus, une loi spécifique au traitement des religions par la presse ne pourrait qu'apparaître comme une rupture du principe de laïcité.*

3°) *Il est possible à quiconque de créer une nouvelle religion et de la pratiquer, soit par voie de réunion publique, soit sur le fondement de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et du titre IV de la loi du 9 décembre 1905, déjà citée, relatif aux associations pour l'exercice du culte, par une simple déclaration en préfecture, conformément au droit commun.*

*Ce régime ne me semble pas être une suspicion de principe à l'égard des cultes non traditionnels ».*

On demeure perplexe à cette lecture, puisqu'on nous annonce dans un langage administratif d'une clarté éblouissante – une fois n'est pas coutume – qu'au sujet de la chasse aux sorcières qui sévit en France, nous avons rêvé.

Personne n'a été persécuté par la République !

Le rapport sur « *Les sectes en France* » n'aurait pas d'existence légale et nul ne pourrait s'appuyer sur son autorité puisqu'il n'a pas d'effet juridique sur l'action administrative de l'Etat.

Mais, les 172 associations listées comme des bandes de malfaiteurs n'ont pas vraiment compris cela, au vu de l'ostracisme qu'elles rencontrent simplement parce que leur nom est sur la fameuse liste noire.

La liste de sectes est donc bien un coup de bluff, doublé d'un caractère d'officialité mensonger. C'est une double imposture politique et administrative.

Mais si la dénomination de « sectes » n'est pas légale, que signifie la très officielle « mission interministérielle sur les sectes » ?

Et pourquoi, le garde des sceaux, Elisabeth Guigou a-t-elle donné carte blanche aux associations de lutte contre les sectes pour traquer et dénoncer l'hérétique sur son lieu de travail et dans sa famille ? (voir ci-après « sectes et surveillance de la population »)

Et pourquoi les députés Brard et Guyard viennent-ils de créer une commission d'enquête sur le « financement des sectes », en envoyant un questionnaire de 30 pages aux associations, qui leur est adressé en tant que « sectes » ?

L'Omnium a proposé à ces associations d'exiger que ces députés justifient d'abord :

– pourquoi seraient-elles sectaires, et peuvent-ils en apporter la preuve ?

– pourquoi une telle commission d'enquête a-t-elle été formée par deux députés mis actuellement en examen pour corruption ? (cette question va être transmise à tous les parlementaires)

En réponse à cette arrogance insupportable, Il faut créer une commission d'enquête sur le financement et l'enrichissement individuel de nos élus.

L'Omnium fait donc appel à ceux qui grâce à leur connaissance de la fiscalité, pourraient nous aider à établir un tel questionnaire. Communiquez-nous vos idées : quelle question poseriez-vous à un député, à un sénateur ou à un maire au sujet de ses finances ? Le moment est sans doute venu où l'arroseur va être arrosé.

## OFFICIELLEMENT, IL N'Y A PAS DE SECTES, MAIS POURTANT...

*La surveillance de la population a été officialisée*

VOICI LE TEXTE D'UN COMMUNIQUE de l'Agence Sumer diffusé aux médias, aux associations et aux députés individuellement.

L'Agence Sumer, dont la devise est *l'Information revient de loin* est à votre service et a besoin de votre soutien pour vivre et se développer, et devenir une véritable centrale d'information au service de la justice et de la vérité.

### « SECTES ET SURVEILLANCE DE LA POPULATION » /AS 180199

Pour contrer les sectes, le ministre de la Justice, madame Elisabeth Guigou demande aux associations spécialisées dans la lutte de déterrer des affaires en plus grand nombre. Par la circulaire aux magistrats et aux juges de France du 1.12.98, le garde des sceaux présente l'action de la nouvelle mission interministérielle sur les sectes tout en regrettant le manque de plaintes. Il n'y aurait pas assez de dénonciations permettant d'enclencher des poursuites.

Pour pallier cette carence d'affaires, le ministre de la justice a chargé les juges de travailler en collaboration plus étroite avec l'ADFI et le CCMM supposés collecter des témoignages à charge. Les associations antisectes sont donc officiellement mandatées pour enregistrer les plaintes et les dénonciations par le biais de leurs nombreuses antennes à travers la France. L'ADFI n'a pas attendu le feu vert officiel car il y a des années qu'elle diffuse une liste de critères précis permettant de savoir si une personne de

notre entourage appartient à une association, un groupe, une société ou un club quelconque. La liste des symptômes définis par l'ADFI recouvre la plupart des comportements non conformistes et privés : « *changement de mode vestimentaire et de régime alimentaire, courrier et appels téléphoniques abondants, sorties, voyages, intérêt pour une cause nouvelle, emprunt d'argent, long temps de lecture et de méditation* »... Ces critères sont diffusés dans une brochure disponible dans les organismes publics. Il est donc conseillé de prévenir l'ADFI ou les renseignements généraux si un de nos proches présente un de ces « symptômes » ou un trait de non-conformisme similaire. Lorsque le « diagnostic » est établi, l'ADFI recommande de surveiller discrètement les amis et les relations de la personne suspectée. Il faut noter leurs numéros de téléphone et adresses et tenir un journal quotidien de leurs faits et gestes. Les informations ainsi recueillies ont permis de dresser la liste des 172 sectes du rapport parlementaire, bien que des officiers des renseignements généraux estiment qu'une vingtaine de groupes seraient potentiellement sectaires. 150 associations auraient été listées sans aucun délit à charge !

Le CCMM (Centre des Manipulations Mentales) a dressé le catalogue des pratiques pouvant tomber sous le coup d'un délit de secte. Il s'agit de la plupart des méthodes thérapeutiques non conventionnelles comme la naturopathie, le jeûne, la sophrologie, la méditation et les techniques issues du « nouvel âge ». Le docteur Abgrall, expert auprès de la mission interministérielle sur les sectes, y ajoute l'homéopathie qui serait selon lui un grigri occulte sans aucune efficacité. L'ADFI a également identifié des domaines à risque comme les cours de yoga, la thérapie parentale, les conférences sur les ovnis et les sujets ésotériques... mais aussi des commerces sensi-

bles comme les librairies spiritualistes, les restaurants végétariens et les circuits de produits biologiques. Comment s'assurer que les plaintes recueillies ne sont pas motivées par l'intolérance, les préjugés ou la malveillance ? cette question n'a pas été débattue. L'OMNIUM des LIBERTES a mené une enquête auprès des parlementaires et des sénateurs pour connaître leur opinion sur ce qui ressemble à une campagne de délation et de surveillance sans précédent dans l'histoire de France. A l'affirmation qu'un « long temps de lecture » serait un symptôme suspect, les élus ne voient pas d'objection et approuvent les critères retenus par l'ADFI. L'OMNIUM des LIBERTES leur a donc clairement demandé s'il était légal de dénoncer un parent ou un voisin parce qu'il a « changé de régime alimentaire ou qu'il fait de la méditation » ? Aucun sénateur ni député n'a manifesté de doute à ce sujet, et l'OMNIUM a reçu des réponses de l'Assemblée nationale affirmant que la délation était parfaitement justifiée. L'histoire enseigne que les français ont un sens civique plutôt prononcé lorsqu'il s'agit de dénonciations, mais il est désormais légal d'accuser quelqu'un d'appartenir à une secte pour le déclarer inapte à recevoir un héritage, ou jeter la suspicion sur un voisin antipathique ou un collègue dont on désire la place, ou se venger d'une déception amoureuse. Les cas sont désormais fréquents. »

Suite à une large diffusion de ce communiqué, nous avons enregistré les réactions de quelques députés. Certains se déclarent choqués par cette incitation à la délation, mais d'autres nous affirment que dans le contexte actuel « la surveillance est entièrement justifiée ». Ces pièces serviront à l'histoire...

## LE BOGUE DU MILLÉNAIRE Y2K, ET CE QU'EN DISENT LES VÉDAS

(Résumé de l'étude réalisée par le mouvement « Hare Krishna »)

Note : Y2K. signifie An 2000. Y pour year (année), et 2K pour deux mille (prononcer « waïtooké »)

SANS DOUTE, AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DU FAMEUX « BOGUE » informatique du millénaire, appelé Y2K en langage spécialisé, bogue qui risque de nous occasionner certains problèmes. Depuis quelques années, il circule beaucoup de prophéties sur des catastrophes imminentes, un changement des pôles de la terre, le passage d'une comète qui risquerait de toucher notre planète, la troisième guerre mondiale, etc...

Il ne s'agit pas simplement de peurs millénaristes suscitées par le passage à un nouveau calendrier, ces prophéties ont des fondements sérieux : le Livre de l'Apocalypse dans la Bible, les prophéties de Nostradamus et des Védas de l'Inde ancienne, mais aussi les hommes de science de notre époque (écologistes, astrologues...). Etant donné que l'exposé détaillé de toutes ces prédictions rendraient cet arti-

cle trop volumineux, nous nous contenterons d'examiner en profondeur le problème du Y2K. En outre, c'est dans ce domaine que nous connaissons tous, que les prédictions les plus quantifiables et vérifiables peuvent être faites. Nous examinerons aussi brièvement ce que disent les Védas sur la situation actuelle du monde.

Nous vivons avec et parmi les ordinateurs et pouvons constater à quel point nous sommes devenus dépendants d'eux.

Il suffit de se rappeler la panne d'électricité à New York il y a quelques années, et l'augmentation instantanée de crimes qu'elle a suscitée (crimes, vols, cambriolages, etc) pour être convaincu qu'une panne de courant de plusieurs jours au niveau national créerait de très nombreuses difficultés et même des risques sérieux.

Les initiales attribuées au fameux bogue informatique Y2K se réfèrent tout simplement au passage à l'an 2000. Pourquoi ce passage risque-t-il d'être si problématique ? Lorsque l'année 1999 deviendra l'année 2000, la plupart des ordinateurs liront 2000 comme 1900 parce qu'ils ont été programmés à reconnaître l'année par 2 chiffres seulement, et non 4. Pour les ordinateurs ordinaires, ça ne posera pas de problèmes. La situation risque de se compliquer lorsque les gros ordinateurs qui gèrent des entreprises et des banques, contrôlent des services vitaux tels que la sécurité ferroviaire ou aérienne, des missiles nucléaires, et bien d'autres secteurs, arrêteront de fonctionner ou donneront de mauvaises informations.

Des ingénieurs de la General Motors aux Etats-Unis, ont fait un test dans leur usine ; ils ont mis des ordinateurs à l'an 200 et toute la production s'est arrêtée instantanément. Les prédictions vont de dérangements mineurs et agaçants, jusqu'à l'écroulement total de la civilisation occidentale. La réalité se trouvera sans doute située entre les deux extrêmes, c'est-à-dire des troubles graves. Il ne faut pas oublier que dans nos sociétés occidentales tellement informatisées, des choses essentielles à la vie dépendent du bon fonctionnement des ordinateurs. L'un des aspects les plus dangereux du problème Y2K est l'interdépendance des secteurs : les banques et la bourse, les transports (pour être approvisionnées en nourriture, les villes en dépendent à 100%), les sources d'énergie (eau, électricité, pétrole), les industries et les systèmes de communication. Même l'agriculture est maintenant automatisée, centralisée et informatisée, à part chez les quelques petits cultivateurs qui restent. C'est cet effet de domino difficile à quantifier qui rend les prédictions difficiles. Que dire s'il y a des problèmes dans des centrales nucléaires ou si un pays décide de lancer un missile nucléaire sur un autre, en croyant que celui-ci vient de l'attaquer, ce que pourrait signifier ses écrans vides.

Tous les scénarios sont possibles. Qu'en disent les programmeurs ? Nombre d'entre eux, surtout aux Etats-Unis, se sentent de plus en plus concernés et conseillent de se « préparer au pire ».

Ed Yourdon, l'un des plus anciens programmeurs des Etats-Unis, a écrit un livre, « Time Bomb 2000 », pour nous convaincre qu'il y aura des dérangements certains et importants dans nos sociétés industrialisées. Beaucoup croient que Y2K représente

une menace réelle pour la société. Qu'en dit notre gouvernement en France ? Ici, c'est plutôt calme. Le gouvernement est très occupé avec le passage à l'Euro, les problèmes sociaux, le chômage, la lutte antisecte et autres... En général, les entreprises et les administrations sont au courant du problème et travaillent assidûment à y remédier. Elles sont plutôt confiantes qu'elles seront prêtes à 100%, ou presque, le 1er janvier 2000.

Qu'en disent les gouvernements, experts et dirigeants religieux d'autres pays ? Tony Blair, premier ministre d'Angleterre : « *Le bogue du millénaire est l'un des problèmes les plus sérieux menaçant non seulement les entreprises britanniques, mais aussi l'économie globale. On ne devrait pas sous-estimer son impact.* »

Dr Ed Yardeni, directeur de la Deutsche Bank : « *Arrêtons de prétendre que Y2K ne menacera pas notre façon de vivre de manière très significative. Trop de choses sont en jeu pour penser de la sorte, sans être vraiment renseigné.* »

Sherry Burns, directrice du Bureau du Y2K aux Etats-Unis : « *Je pense que la plupart des gens assument encore que les choses vont continuer de marcher comme elles l'ont toujours fait. Cette fois ce ne sera pas le cas.* »

#### LE BOGUE DU MILLENAIRE Y2K, ET CE QU'EN DISENT LES VEDAS - 2

C'est un fait que les Etats-Unis soient prêts à dépenser plus de 6 milliards de dollars pour enrayer les problèmes causés par le Y2K démontre qu'il existe un danger réel. Question préparations, le gouvernement américain est le plus avancé parmi les pays industrialisés, et il déclare que tout sera presque prêt dans beaucoup de secteurs. Mais peut-on croire tout ce qu'en disent officiellement ses représentants alors que plusieurs d'entre eux ont été publiquement pris en flagrant délit de mensonge quant au pourcentage exact du degré de préparation ?

L'Eglise des Mormons a demandé à chaque famille de mettre de la nourriture de côté pour au moins une année. Le gouvernement canadien a également demandé à chaque citoyen de mettre des réserves de côté, et il prépare l'armée et la police à appliquer la loi martiale au cas où le chaos règne.

Il demeure une question que toute personne intelligente se posera : comment se fait-il que pas un seul programmeur d'ordinateur n'ait pensé à ce problème dès le tout début, au moment où il a programmé l'ordinateur ?

C'est pratiquement impossible d'imaginer que pas une seule de ces grosses têtes n'ait pensé aux problèmes qui pourraient survenir par la suite (en fait, ces dernières années, des programmeurs conscients du problème ont essayé de convaincre les entreprises de faire quelque chose pour y remédier, mais cela coûte très cher et a donc souvent été remis à plus tard, c'est-à-dire maintenant). A moins bien sûr qu'il

y ait un plan depuis le tout début. A première vue, il est difficile de concevoir pourquoi un tel plan existerait, mais si on examine la situation nationale et internationale un tant soit peu, on pourrait y trouver une certaine logique.

Il se produit dans tous les domaines (industrie, banque, agriculture, communications, etc) un phénomène de mondialisation et de contrôle de plus en plus puissant de la part des multinationales. Ce contrôle tend à mettre progressivement tout le pouvoir financier et politique dans les mains d'un petit nombre.

Si les problèmes créés par le Y2K engendrent le chaos (et ce chaos peut être aussi programmé), cela créera une situation très favorable aux partisans du « Nouvel Ordre Mondial » pour se présenter comme ceux qui ramèneront l'ordre et la paix dans le monde, en augmentant leur contrôle de la population et en instaurant un état de style totalitaire. Quand on voit ce qui se passe en France en ce moment au niveau de la lutte anti-secte – lutte qui vise à réduire tout le monde à la pensée unique – un tel scénario paraît assez plausible.

Du moins, il n'est pas ridicule de le considérer. Toute personne qui croit au contrôle ultime et suprême de Dieu, peut alors se demander quels sont Ses plans à Lui ?

Bien que les desseins du Seigneur soient ultimement insondables, Il ne nous laisse pas dans l'obscurité totale.

Il vient lui-même, ou il envoie ses représentants à travers la âges et les multiples religions pour nous expliquer comment fonctionnent les lois de l'univers, ce qui motive les différents êtres, les différentes phases de la création et de dissolution, et les âges cosmiques que traverse l'humanité. Dans la Bhagavad-Gita, le livre sacré pour des millions d'hindous, le Seigneur Suprême, Sri Krishna, décrit la mentalité des êtres démoniaques qui abondent dans notre âge de Kali, l'ère de querelles et d'hypocrisie : *« Ce qu'il faut ou ne faut pas faire, les êtres démoniaques l'ignorent. En eux, ni pureté, ni juste conduite, ni véracité. Ils prétendent que ce monde est irréel et sans fondement, qu'aucun Dieu ne le dirige. Partant de telles conclusions, les êtres démoniaques, égarés, dénués d'intelligence, se livrent à des œuvres nuisibles, infâmes, qui visent à détruire le monde. Infatué de lui-même et toujours arrogant, égaré par la richesse et la vanité...fasciné par l'éphémère, il consacre sa vie à des actes malsains ».*

Que certains de ces êtres démoniaques aient fait des plans machiavéliques pour augmenter leur soif de pouvoir, n'aurait donc rien de très surprenant.

Si en outre, on examine le karma extrêmement négatif de notre planète, on ne sera pas étonnés qu'il risque de se produire bientôt des problèmes sérieux, et même catastrophiques dans le monde, qu'ils soient causés par le Y2K, une guerre mondiale, des catastrophes naturelles et pourquoï pas une comète.

Quelques chiffres seulement nous permettront d'imaginer la réaction karmique qui doit un jour retomber sur cette planète : 12 millions d'enfants meurent de faim chaque année dans le monde ; environ 60 millions d'animaux sont tués chaque année pour l'industrie de la fourrure, sans compter les millions de vaches et autres animaux massacrés pour leur viande, etc, etc...On ne peut s'attendre à rien de positif.

Heureusement pour nous tous, les Veda précisent un âge d'or de 10 000 ans, au cours de l'âge de Kali.

Les problèmes et les catastrophes qui se dessinent maintenant n'auraient-ils pas pour but de nettoyer la planète de ses éléments indésirables et maléfiques afin de créer un terrain favorable à l'épanouissement de cet âge d'or, dans lequel la spiritualité pourra être vécue, dans le respect de l'homme, de la nature et l'amour de Dieu ?

Même si les êtres démoniaques ont fait quelque part des plans destructeurs, c'est sans aucun doute le plan du Seigneur Suprême qui l'emportera ultimement pour le bien de tous. Hare Krishna !

## DOGMES DE NOTRE TEMPS

L'homme est l'esclave de son regard matérialiste  
(par notre correspondant Marc-André Cotton,  
professeur à Genève)

L'ESCLAVAGE EST UNE REALITE HISTORIQUE et contemporaine. À elles seules, les « lois naturelles » du commerce mondial en témoignent. Mais, plus surprenant, notre conception moderne du travail en découle également.

**S**i la Déclaration universelle des Droits de l'homme condamne l'esclavage, elle proclame en même temps le droit de chacun au travail. Qui pourrait croire qu'une servitude vécue par tous puisse prétendre ainsi au titre de liberté fondamentale ?

Au siècle dernier, Karl marx mettait en évidence les mécanismes économiques par lesquels la classe dirigeante garde la mainmise sur les masses laborieuses. Sur bien des points, son analyse reste encore prophétique. Mais il n'avait pas prévu que, loin de conduire les esclaves à se rebeller contre leurs maîtres, le capitalisme ferait d'eux ses meilleurs alliés. Non seulement l'homme occidental s'inflige le travail avec zèle, mais il participe sans broncher à la mutilation de ses propres enfants. Au travers de formations de plus en plus lourdes et sophistiquées, sa progéniture se fraye un chemin vers l'horizon prometteur de l'emploi.

N'est-ce pas « incontournable » ? Parallèlement, les citoyens se félicitent de toute mesure gouvernementale favorisant la « compétitivité nationale » au plan mondial. Des perspectives radieuses qui cachent difficilement les signes d'une profonde pathologie sociale.

L'Occident est malade, mais préfère faire l'autruche. De quel mal souffre-t-il ? Risquons un diagnostic.

### Des concepts économiques envahissants.

Les doctrines communistes et capitalistes ont en commun une conception matérialiste du monde. Pour l'une et pour l'autre, c'est au travers du développement économique que l'homme découvrira des raisons d'exister. Dans cette optique, l'écrasante supériorité de l'idéologie néo-libérale pour la production de biens et services en a fait le modèle dominant.

Entendons-nous bien. Chacun est intimement persuadé que l'argent ne fait pas le bonheur et que les vraies richesses ne sont pas matérielles. Mais les comportements de tous se conforment docilement aux règles d'un système qui ignore ces belles idées. Deux concepts inquiétants – avatars de l'économisme – ont envahi l'ensemble du champ social : la notion « d'investissement » et celle de « rentabilité du capital investi ». Partout, les promesses du futur rançonnent l'instant présent. Les slogans mobilisateurs fleurissent. Il faut investir aussi bien « pour son avenir », « qu'en l'homme » ou même « dans la solidarité ».

L'abus de langage n'est pas innocent, car le second concept – la « rentabilité » – exige son dû.

L'avenir ne se mesure plus qu'en terme de « carrière réussie ». L'homme devient une « ressource humaine » et la solidarité un « charity business ». Dans cet état d'esprit, les souffrances individuelles ravalées demeurent un « coût externe » et la banalisation de la misère sociale prend des proportions inquiétantes.

Le matérialisme érigé en système repose sur le déni de la vie affective de l'être, dès la plus tendre enfance.

Les émotions sont éduquées pour disparaître ou devenir socialement acceptables. Ayant conçu la machine comme modèle, l'homme s'impose un véritable conditionnement au travail. Il fait taire son vécu intérieur.

Les compensations offertes par le commerce du divertissement, loin de restituer un sens à sa vie, exacerbent la sensation du manque et nourrissent l'édifice économique. Le processus de refoulement est inévitable.

### La névrose de l'homme civilisé.

La souffrance d'être réduit à une enveloppe physique, à un « capital humain » corvéable à merci, ne disparaît pas. Elle fait son chemin et se ramifie dans la structure sociale, elle se reproduit dans l'attente d'une mise à jour. Ainsi, des parents consciencieux infligent à leurs enfants la violence qu'ils ont eux-mêmes subie. Des cadres surmenés imposent leur propre stress à leurs subordonnés, des politiciens blessés dans leur orgueil font une affaire personnelle de guerres imbéciles. Celui qui ne saisit pas l'origine de sa souffrance l'inflige à son tour. Car l'inconscience est grande, sous un vernis d'arrogance.

Bardé d'interdits, rendu inapte à éprouver la joie de vivre, l'homme instruit ne goûte même plus des fruits de son labeur. Il lui en faut toujours plus. La jouissance profonde de sa vie intérieure lui est inaccessible. Stupéfié par le discours mercantile, son esprit n'a plus la force de rétablir la primauté de l'homme sur la machine. L'anxiété et la docilité qui en découle paraissent sans limites. Parvenu au sommet de l'édifice techno-scientiste, surfant virtuellement sur le cyber-espace et dominant bientôt le génie du vivant, l'homme civilisé ne ressent plus d'amour pour la vie. C'est une créature en sursis. Cliniquement, ces symptômes portent un nom. Il s'agit d'une névrose qui, individuellement, se caractérise par des troubles affectifs et émotionnels – l'anxiété notamment – altérant la perception de la réalité. Mais à l'échelle planétaire, la négation des manifestations névrotiques de la souffrance humaine engendre une société universellement psychotique. L'incohérence paraît totale.

Dans la psychose, le sujet ne reconnaît pas le caractère morbide de sa démence.

Ainsi en va-t-il de la culture occidentale, qui prétend dénoncer l'exploitation de l'homme tout en l'appelant ardemment de ses vœux.

### DOGMES DE NOTRE TEMPS – 2

Récemment, le journal britannique *The Observer* a fourni une illustration magistrale de cette schizophrénie en révélant que la Fondation Nobel investit des centaines de millions dans des industries d'armements.

Ainsi par exemple, le prix Nobel de la paix décerné en 1996 à deux opposants du Timor oriental provenait de placements juteux opérés chez British Aerospace, qui a vendu les chasseurs Hawks utilisés par la répression indonésienne dans cette même région. Les victimes furent estimées à 20 000 morts.

Commentant la nouvelle, *Le Monde* parle de « cynisme absolu », mais pourrait bientôt être à court de superlatifs.

Que se passe-t-il en effet ? Les cadres de la Fondation Nobel ne sortent-ils pas des meilleures écoles occidentales ? Ils appliquent sans état d'âme des concepts comme le « rendement des investissements ».

Ils font scrupuleusement ce qu'on leur a toujours appris à faire. Mais l'aveuglement de la hiérarchie sociale qu'ils cautionnent paraît sans borne. Ces serviteurs fidèles de la pensée dominante manifestent en bout de chaîne la démence collective d'une civilisation qui méprise l'expression des sentiments humains – jugés infantiles et méprisables – et vénère la loi du plus fort. Ils incarnent la monstrueuse maladie d'un système.

Se mettre à l'écoute de la souffrance des êtres. Mais l'humanité s'interroge. Emportée dans le jeu planétaire de l'exploitation économique, elle craint pour l'avenir. Sa survie est en jeu. Le sens

du scénario mondial lui échappe parce que les mécanismes de reproduction de la souffrance dans le tissu social ne sont pas encore mis à jour.

L'urgence est moins dans l'acquisition de connaissances objectives rapidement dépassées, que dans l'ouverture à une approche intelligible de la subjectivité humaine, dans une reconnaissance par l'homme de son être intérieur. Quel regard portons-nous sur

nous-mêmes et sur l'autre ? Quel héritage culturel pouvons-nous accepter, lequel devons-nous répudier ? Les actes les plus simples nous ont été volés.

Parce que la joie s'est tue sous les humiliations, seule une écoute aimante peut nous émanciper, pour que renaisse cette délicieuse sensation de liberté.

## PEIRE CARDENAL

### *Un troubadour du XIII<sup>e</sup> siècle contre la pensée unique*

DE FAMILLE NOBLE, PEIRE CARDENAL naquit au Puy-en-Velay, vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Destiné au clergé, il fit des études, puis quitta tout jeune la chanoinie de sa ville natale pour mener la vie de poète de cour. D'après son biographe, Michel de la Tour, il mourut presque centenaire, ce qui est confirmé car on sait qu'il écrivait encore en 1271, et tançait les inquisiteurs de son verbe puissant. Péire Cardenal est le maître du *sirventes* moral, style dénonçant l'injustice, et qui devint lors de la croisade contre les cathares, un chant de combat contre l'inquisition et les barons du Nord.

Les grands troubadours n'étaient pas des amuseurs dans le sens actuel, mais des poètes-voyants comparables aux bardes irlandais – les file – qui avaient fonction de rendre la Parole vivante et guérissante.

Les troubadours n'interprétaient pas eux-mêmes leurs chants, ce qui aurait paru déplacé. Ils entretenaient des « jongleurs », musiciens-interprètes chargés de diffuser leurs œuvres. Encore fallait-il que ces interprètes sachent restituer la puissance du verbe, car ce n'était pas des chansonnettes mais des incantations permettant de communiquer à l'auditoire un sentiment d'élévation spirituelle. C'est pourquoi, les poèmes étaient composés de telle sorte que chacun pouvait être sensible au niveau d'interprétation qui lui correspondait le mieux. L'écoute de ces chants ressemblait plus à un office religieux qu'à un concert car les troubadours – souvent de grands mystiques – étaient considérés comme des maîtres spirituels.

La grâce et la magie de cet art furent englouties avec la destruction du catharisme au XIII<sup>e</sup> siècle.

Voici, transcrit en prose, un poème de Péire Cardenal intitulé « *fable* », dont l'actualité est évidente.

### *Fable*

Il y avait une fois je ne sais quelle cité où tomba une pluie telle que tous les hommes qu'elle toucha en demeurèrent fous. Tous perdirent la raison à l'exception d'un seul : celui-là en réchappa parce qu'il était dans une maison et dormait quand cela se passa. Il se leva, après avoir dormi, et, la pluie passée, sortit parmi ses concitoyens. Tous se comportaient en déments : l'un portait une courte cape, l'autre était nu, un troisième crachait en l'air ; l'un maniait la pierre, l'autre le bâton ; les uns déchiraient leurs vêtements, les autres se frappaient et se bousculaient, l'un croyait être roi et se

tenait noblement les mains sur les hanches, l'autre faisait le saltimbanque ; on se menaçait, on jurait, on pleurait, on riait ; celui-ci parlait sans savoir ce qu'il disait, celui-là faisait des grimaces. Quant à l'homme qui avait gardé son bon sens, il resta fort étonné, se rendant compte qu'ils étaient fous : il regarda de tous côtés pour essayer d'apercevoir quelque personne sensée, mais il n'en trouva aucune. Grande fut sa surprise de les voir ainsi, mais plus grande fut la leur de le voir agir raisonnablement : ils s'imaginèrent qu'il avait perdu le sens commun, puisqu'il ne faisait pas ce qu'ils faisaient ; car tous se croyaient sages et sensés, lui seul passa pour fou à leurs yeux. Et de le battre, qui sur la joue, qui sur la nuque, au point qu'il s'effondra malgré lui. L'un alors le poussa, l'autre le buta ; au moment où il pensait sortir de la cohue, l'un le lacéra, l'autre le tira, si bien que, accablé de coups, il se releva et choit. Tombant et retombant sans cesse à grandes enjambées, bondissant, il s'enfuit chez lui, boueux, battu, à moitié mort, mais fort aise de leur avoir échappé.

Cette fable est l'histoire du monde et des hommes qui y vivent. Ce siècle est la cité, toute pleine de forcenés. La plus grande sagesse qu'on puisse avoir, c'est d'aimer et de craindre Dieu, et d'observer ses commandements ; mais à présent cette sagesse est perdue. La pluie de la cupidité est tombée par ici ; et sont venus Orgueil et Méchanceté, qui ont atteint tous les hommes. Et si Dieu en a préservé un seul, les autres le jugent fou, parce que sa façon de penser n'est point la leur ; et la sagesse de Dieu leur semble folie.

L'ami de Dieu, lui, où qu'il se trouve, se rend compte de leur égarement, privés qu'ils sont du sens de Dieu, mais eux tiennent pour insensé d'avoir renoncé à l'esprit du siècle.